

JOURNAL
HISTORIQUE
ET
LITTERAIRE.
FEVRIER 1774.



A LUXEMBOURG,
Chez les Héritiers d'André Chevalier, vivant Impri-
meur de Sa Maj. l'Impératrice Reine Apost.

M. DCC. LXXIV.

*Avec Privilège de Sa Maj. Imp. & Approbation
du Commissaire Examineur.*

*Suite du Catalogue des Livres qui se trouvent
chez l'Imprimeur de ce Journal.*

M

In-Quarto.

Mémoires de l'Académie Royale des Sciences, contenant les Ouvrages adoptés par cette Académie; les résolutions des quatre principaux Problèmes d'Architecture de Mr. Blondel; les ouvrages de Mathématique de Mr. Frenicle; les ouvrages de Mathématique de Mr. Roberval; les ouvrages de Mathématique de Mr. Picard, & les divers ouvrages d'Astronomie de Mr. Cassini, 5 vol. grand nombre de fig. *Amsterdam 1731.*

Mémoires de l'Académie Royale de Chirurgie avec figures. *Geneve 1743.*

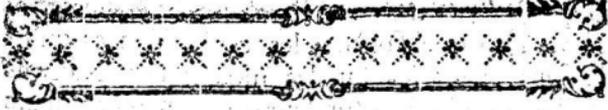
Mémoires pour servir à l'histoire du XVIII. siècle, contenant les Négociations, Traités, Résolutions & autres documens authentiques concernant les affaires d'Etat, liés par une narration historique des principaux événemens dont ils ont été précédés, ou suivis &c. par Mr. de Lamberty, 14 vol. fig. *Amsterdam 1740.*

----- Idem, les Tomes 13 & 14 séparément.

Motif de Droit, ou défense du Seminaire de Liège, & du droit de ses Proviseurs.

Moya (R. P. Matthæi de) Soc. Jesu, Theologia moralis Tractatus, 2 vol.

Mysingeri (Joachimi) à Frundeck Apotelesma, hoc est, corpus perfectum scholiorum ad Institutiones Justinianens pertinentium.



JOURNAL
HISTORIQUE
ET
LITTÉRAIRE.
FEVRIER 1774.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Lettres édifiantes & curieuses, écrites des Missions étrangères, par quelques Missionnaires de la C. de J. XXIX. recueil ; in-12. A Paris

CES Lettres, dont le premier recueil a été publié en 1702, n'ont pas peu contribué à nous faire connoître les usages, les mœurs, le caractère & les loix des Chinois. Mais le vaste Empire de la Chine n'a pas été le seul théâtre des travaux des Missionnaires de la C. de J. Ces hommes Apolloliques ont parcouru les différentes régions de l'Asie, de l'Afrique & de l'Amérique; & sans perdre de vûe le premier

objet de leurs travaux, ils n'ont pas laissé ignorer à l'Europe savante les connoissances qu'ils se sont procurées sur les mœurs des Nations qu'ils ont visitées, sur leur gouvernement, leurs coutumes, leurs richesses naturelles, & enfin sur les commerces que nous pourrions faire avec ces Peuples. Les personnes pieuses peuvent donc espérer de trouver dans ces recueils de Lettres, de quoi nourrir leur piété, & les Savans des instructions sur les différens objets de leurs études. Le vingt-neuvième recueil qui vient de paroître, contient une Lettre du P. de St. Estevan, originaire d'une illustre famille d'Espagne, nommé Agent du Clergé de France à l'âge de vingt-deux ans, & aujourd'hui Supérieur général des Missions de l'Inde. Sa Lettre est datée de Pondichéry du 7. Décembre 1754. Elle contient une espèce de Journal de l'embarquement de ce Missionnaire pour l'Inde. Elle est suivie d'une Lettre du Pere Laureati, homme d'un rare mérite, au rapport de tous les voyageurs qui l'ont connu à la Chine, où il est mort depuis plusieurs années. Sa Lettre est écrite de Fokien, le 26. Juillet 1714. L'Editeur l'a traduite de l'Italien, & quoiqu'elle soit un peu ancienne, il a cru devoir la placer dans ce recueil à cause de plusieurs notions particulières qu'elle donne sur l'histoire naturelle de la Chine. Le P. Laureati fait mention de plusieurs animaux rares & curieux, & entre autres d'une espèce de tigres sans queue, & qui a le corps d'un chien. C'est de tous les animaux le plus féroce & le plus léger à la course. Si on en rencontre quelqu'un, & que, pour se dérober à sa fureur, on monte sur un arbre, l'animal pousse un certain cri, & à l'instant on en voit arriver plusieurs autres

qui, tous ensemble, creusent la terre au-tour de l'arbre, le déracinent & le font tomber. Mais les Chinois ont trouvé depuis peu le moyen de s'en défaire; ils s'assemblent vers le soir en un certain nombre, & forment une forte palissade dans laquelle ils se renferment; ensuite imitant le cri de l'animal, ils attirent tous ceux des environs, & tandis que ces bêtes féroces travaillent à fouir la terre pour abattre les pieux de la palissade, les Chinois s'arment de flèches, & les tuent, sans courir aucun danger.

Trois Lettres du P. Bourgeois, Missionnaire actuellement à Pekin, où il jouit de la plus haute considération, contiennent aussi des instructions sur la Chine & les mœurs des Chinois principalement. Le P. Bourgeois a trouvé le Chinois à *Canton* à-peu-près tel qu'on se le figure en Europe. Ce Missionnaire avoit cependant qu'on peut dire des Chinois ce qu'on dit des particuliers, qu'ils perdent à être vus de trop près; il ajoute qu'on exagère dans les tableaux la petitesse de leurs yeux, & la façon dont ils sont taillés. Sur cent on en trouvera au moins une vingtaine qu'on déguiseroit fort bien en Européens; & il le faut bien, sans quoi il seroit impossible aux Missionnaires d'entrer dans les terres, parce qu'à tous momens, pour passer, ils sont obligés de se présenter à des douaniers qui ont bonne vûe. Ce qui trahit le plus un Européen, ce sont des yeux bleus. Le P. Bourgeois confirme la peinture que les voyageurs nous ont faite de la prodigieuse population de la Chine. Dans *Canton* & sur la rivière il y a, dit-il, un million d'ames. Il y en a autant, selon lui, dans un Village qu'on peut dire voisin, puisqu'il n'est éloigné que de cinq

ou six lieues; il s'appelle Fonkaw. Pour être une grande Ville, il ne lui manque que des murs.

Il ne faut pas être surpris que le P. Bourgeois ait donné, comme plusieurs autres, dans l'erreur populaire de l'excessive population de la Chine. Un étranger est toujours porté à juger d'un Pays selon les idées qu'il y porte & qu'il y trouve déjà établies. Ces Villes & Villages, où on croit trouver un million d'hommes, contiennent à peine 40 à 50 mille habitans. C'est une chose dont il n'est pas permis de douter à quiconque a des idées de comparaison. Du Halde, le grand partisan de la prétendue antiquité & population des Chinois, nous dit sans hésiter, qu'il y a un million d'hommes à *Hang-Tchou*; mais oubliant toutes les conséquences de ce calcul, il nous dit au même-tems que cette Ville n'a que quatre lieues de tour, qu'elle a de grands jardins, toutes les maisons sont des rez de chaussée, les rues très larges &c. S'il y a 20 à 30 mille ames, c'est tout ce qu'elle peut contenir; si les rues sont pleines de monde, c'est que le Chinois, peuple frivole & léger, ne tient pas la maison. Pekin a cinq lieues de tour, selon le même Du Halde, ses rues sont larges de 120 pieds, les maisons des rez de chaussée, les jardins sont immenses, la moitié est déserte (le quartier des Chinois n'étant presque pas habité) &c. &c. Placez-y après cela un million d'habitans. Paris qui a neuf lieues de tour, dont les habitations sont très-resserrées & entassées jusqu'aux nuës, n'en a que 560000 — A tous les calculateurs qui donnent 50 & 100 mille ames à des Villes qui n'ent ont que 15 ou 30 mille, il n'y a pas autre chose à répondre, si non: *Vous ne savez pas es*

Avril 1772,
p. 245.
T. I. p. 175.

Avril 1772,
p. 241.

que c'est que mille hommes. . . . Savez-vous que tous les hommes qui ont été & qui seront, peuvent se tenir à leur aise, dans l'espace de 10 lieues de France en quarré ? De-là vient encore l'excès dans le dénombrement des anciennes Armées, & le peu d'autorité qu'ont en cette matière des Auteurs même contemporains (*). Leur témoignage ne prouve pas plus en faveur de la population qu'en faveur des qualités occultes. Il en est des hommes comme des étoiles, malgré leur petit nombre on désespère de les compter : le peuple croit que les étoiles visibles sont effectivement innombrables.

Fév. 1775
P. 87

Poussa est la grande divinité des Chinois ; ils l'adorent sans savoir ce que c'est. Ils l'adorent, comme ils le disent eux-mêmes, parce que leurs peres l'ont adorée : ils la représentent sous

(*) Les Armées des Goths, des Huns, des Vandales, étoient des Nations entières, c'étoit une émigration générale. La haine de l'agriculture & l'habitude du brigandage leur faisoient chercher des proiees. Leur País n'étoit pas plus peuplé qu'il ne l'est aujourd'hui. Qui croiroit que la Russie, le plus vaste Empire du monde, n'a pas au-delà de trois ou quatre millions, selon Riccioli, qui n'en donne que huit millions à la Suède, le Dannemarck & la Russie ensemble ? S'il est vrai qu'il n'est mort dans tout l'Empire en 1772 que 63000 hommes, l'on ne peut y supposer guère plus de 1, 890, 000 habitans. S'il est vrai qu'en levant un homme sur 150, on n'ait formé qu'une Armée de 30000 (*Journ. Pol. de Gen. Oct. 1772 N. 3. p. 7.*) il n'y a donc hors des Armées que 4, 500, 000 en état de porter les armes ; encore faut-il voir si ce n'est pas sur 150 hommes indistinctement qu'on a pris le plus propre.

saillie formes différentes, & presque toutes avec un ventre monstrueux. Il y a aussi des femmes *Poussa*. Le nombre de ces idoles augmente tous les jours, parce que l'Empereur change en *Poussa* les hommes & les femmes qu'il veut distinguer après leur mort.

Le P. Bourgeois fait mention de ces fameuses tours qui sont disposées de façon qu'en vingt-quatre heures l'Empereur peut savoir ce qui se passe à *Canton*, quoiqu'il en soit éloigné de plus de six cent lieues. Ces tours sont de huit étages. Les dehors qui sont de porcelaine, sont ornés de diverses figures. Elles sont revêtues au dedans de marbres très-polis de différentes couleurs. On a pratiqué dans l'épaisseur du mur un escalier par lequel on monte à tous les étages, & de-là sur de belles galeries de marbre qui embellissent les saillies dont la tour est environnée. On voit au coin de chaque galerie de petites cloches suspendues qui, agitées par le vent, rendent un son allez agréable.

Le même Missionnaire annonce dans une de ses Lettres que le P. Collas, aussi Missionnaire à *Pekin*, se proposa de donner la solution du problème suivant. Pourquoi *Pekin* étant au quarantième degré de latitude à peu-près, y fait-il si froid en hiver, qu'on est obligé de coucher sur un four qu'on chauffe toute la nuit ? Et pourquoi y fait-il si chaud en été, que les années dernières il y mourut huit mille hommes, brûlés par les ardeurs du Soleil ?

Une Lettre du P. Hosta, Jésuite Italien, nous donne des détails curieux sur les coutumes & usages des habitans du *Tunquin*, où ce Mis-

É Littéraire. Février 1774. 87
sionnaire a été arrêté & jetté dans les fers en
1766.

Ce recueil de Lettres édifiantes & curieuses
est précédé d'un avertissement où l'Editeur nous
prévient que les deux recueils suivans sont sous
presse; la suite paroîtra successivement. Il prie
les personnes qui sont dépositaires de quelques
Lettres des Missionnaires, de vouloir bien lui
en donner communication.



Elémens d'Histoire générale. Par Mr. Millos.
9 vol. in-12. A Paris 1773.

LE premier volume de cette histoire à paru
en 1772. L'Auteur soutient parfaitement la
réputation qu'il s'y est faite. Il suit exactement
les règles qu'il s'est prescrites dans sa Préface,
& l'on peut dire qu'on trouve dans son ouvrage
tous les avantages qu'on peut retirer de l'his-
toire que Cicéron appelle le flambeau de la
vérité, & l'enseignement de l'art de bien vivre.
« Y a-t-il en effet une erreur & un préjugé
nuisible, dont elle ne puisse nous garantir
par le tableau des illusions & des folies qui
ont égaré les hommes? Y a-t-il un vice dont
elle ne peigne, dans une foule d'exemples, la
difformité & le malheur? Une vertu, dont
elle n'inspire l'amour, en consacrant la mé-
moire des personnages vertueux? Une seule
circonstance de la vie, à laquelle elle n'appli-
que utilement ses leçons? Et depuis le Trône
des Rois jusqu'au cabinet des Philosophes,
où trouver un état qui n'ait plus ou moins
à profiter de ses lumières? »

*Iux verita-
ris, magistra
vita. De
Orat. 119.*

Mr. Millot choisit avec discernement les traits sur lesquels il convient de s'arrêter & qui présentent les lumières de la Morale ou de la Philosophie. Mais cette méthode d'écrire l'histoire par traits, donne à toutes les parties de l'ouvrage un air isolé & une indépendance qui nuit à l'intérêt général. Mr. Bossuet savoit bien mieux enchaîner les faits, & rapprocher les événements les plus séparés dans des tableaux aussi simples par le dessein, que riches par la multitude & la grandeur des objets. Cette manière de narrer est plus difficile, sans doute, mais aussi le succès en est-il plus glorieux. Mr. Millot fait de vains efforts pour la rendre susceptible de critique. « Le mélange de l'histoire sainte avec la profane, dit-il, est peut-être aussi mal entendu que celui de la Théologie avec la Philosophie. Tout est surnaturel d'un côté, tout est naturel de l'autre; là on exerce la foi, ici la raison: Il faut étudier sa Religion dans la Bible avec une humble docilité; il faut s'instruire dans les histoires avec une libre & courageuse critique. En confondant deux études si disparates, on doit craindre d'altérer la simplicité de la Foi, & de changer l'histoire en frivoles conjectures. » Voilà bien des assertions qui ne sont sans doute pas du goût de tout le monde. On ne voit pas pourquoi il seroit plus ridicule de concilier l'histoire profane avec l'histoire sainte, que l'histoire d'Espagne avec celle de France. — La saine Philosophie est la Théologie naturelle; & pour être excellent Théologien, il est bon d'être sage Philosophe: pour être sage Philosophe, il ne faut pas trop se broüiller avec la Théologie, & pour cela il est bon de

connoître & de respecter ses droits. — Nous ne savions pas que tout étoit surnaturel dans l'histoire Juive. Saül se fait tuer par un Philistin, David contrefait le fou chez le Roi de Geth, Alexandre prend la Judée, les Machabées font la guerre à Antiochus &c. Qu'y a-t-il de surnaturel en tout cela ? Mais si tout n'est pas surnaturel dans l'histoire sainte, tout n'est pas naturel dans l'histoire profane : Le déluge inonde la terre, Antiochus est frappé d'une maladie mortelle, Julien l'Apostat est empêché par des globes de feu de rebâtir le Temple de Jérusalem. L'histoire profane la plus authentique m'apprend tout cela, quoique tout cela ne soit pas naturel. — *Il faut étudier sa Religion dans la Bible* : Pourquoi n'y étudiois-je pas l'histoire des Juifs, l'histoire des Perses, des Grecs & d'autres Peuples, dont il y est fait mention ? . . . Tout cela nous persuade que Mr. Millot n'approfondit point assez les choses qu'il avance avec le plus d'assurance, & que le ton philosophique lui paroît pouvoir tenir la place de l'exactitude & de la vérité. On voit qu'il affecte de s'écarter des jugemens reçus, de blâmer ce que l'on a loué, & de louer ce qu'on a blâmé. Boileau croit que cette démangeaison suffit pour ôter tout mérite à un ouvrage ; mais nous ne sommes pas du même avis : nous savons qu'il y a des jugemens très-reçus qu'il convient de corriger : nous ne nous opposerons, par exemple, point à ce qu'il dit de la Reine Christine.

« Un Peuple guerrier, enflé de ses victoires, un Sénat célèbre par sa profonde politique ; les Suédois en général furent mécontents de voir la fille du grand Gustave, dédaignant »

les soins de la Roïauté, se livrer à une philosophie stérile, à des recherches d'érudition, à l'étude des Langues savantes, à la passion des médailles, des statues, des tableaux, des ballets, des fêtes magnifiques; & ruiner les finances de l'Etat pour des choses superflues, & pour des hommes médiocres. On pensoit avec raison que des goûts de cette nature ne font honneur à un Souverain, qu'autant qu'il fait les soumettre à ses devoirs, & les subordonner au bien essentiel des Peuples.

« Ennuïée plus que jamais des affaires, soupirant pour le plaisir de vivre en liberté avec des Savans, dévorée de la mélancolie qu'inspirent le dégoût & la nécessité des devoirs; croyant voir le diable, disoit-elle, quand ses Secrétaires entroient avec leurs papiers, Christine revint efficacement à son projet d'abdication. En faisant l'ouverture des Etats à Upsal en 1654, elle déclara ce dessein. On y consentit, après avoir un peu résisté par bien-séance. Les Etats lui assurèrent un revenu sur des Domaines, dont elle ne pût obtenir la Souveraineté. Charles Gustave ne vouloit regner qu'avec tous les droits de la Couronne; & il sût y parvenir sans se rendre suspect d'ingratitude. . . . »

« Après avoir dépoüillé le Palais de toutes les choses précieuses, elle part, travestie en homme. En touchant aux frontières du Danemarck, elle dit : *Me voilà enfin en liberté, & hors de la Suède; où j'espère ne retourner jamais*; paroles qui respirent la mauvaise humeur. Elle se fait Catholique à Bruxelles, & abjure solennellement le Luthéranisme à

Inſtrück. Les Catholiques auroient moins triomphé de ce changement de culte, s'ils avoient réfléchi ſur la paſſion qui l'attiroit à Rome, le centre des beaux Arts, où elle vouloit fixer ſon ſéjour (*). Les Proteſtans l'accuſerent de n'avoir agi que par des motifs humains. L'eſprit de parti jugeoit peut-être de l'un & de l'autre côté ; & l'eſprit de parti juge ordinairement mal.

« Rome ne charme pas tellement Chriſtine, qu'elle ne prenne envie de voir la France, ou de ſ'y montrer. Elle fait ce voïage en 1656. Peu goûtée à la Cour galante de Louïs XIV. elle voit les Gens de Lettres de Paris ; mais celui qu'elle diſtingue le plus, c'eſt Menage, qu'on ne connoît preſqu'aujourd'hui que de nom. A peine de retour à Rome, elle ſouhaïte de revenir en France. Elle y reparoit en 1657. Elle ſ'y déshonore par le meurtre de ſon Grand-Ecuier Monaldeschi, qu'elle fait aſſaſſiner dans la Galerie de Fontainebleau, vraisemblablement pour une intrigue dont elle étoit jalouſe. Abhorrée des François après cette action infamé, qui trouva cependant des apologiſtes, Chriſtine retourne à Rome admirer les antiqués & les ſtatüés. »

« Charles X. ſon Succéſſeur étant mort en 1660, après des guerres ruineuſes avec la Pologne & le Dannemarck, elle paſſa dans ſon ancien Roïaume avec le déſir de regner

(*) Il eſt néanmoins évident que ce motif étoit très-inſuffiſant pour faire abjurer à Chriſtine la Religion de Luther, ſi elle n'en avoit reconnué l'illuſion & l'inconſéquence.

encore. Mais les Suédois l'obligèrent de faire un second Acte de renonciation. Quelques années après elle entreprit un nouveau voyage en Suède. N'y ayant pas mieux réüffi, elle revint à Rome où elle finit ses jours en 1689. Tant de voïages prouvent qu'avec beaucoup d'esprit & de favoir, elle s'étoit égarée en poursuivant le bonheur hors de sa sphère.

C'est, sans doute, par un défaut d'attention que l'Auteur qui respecte les Ecritures & les vérités de la Religion, nous représente toutes les Nations comme ayant été d'abord sauvages. Nous avons fait voir plus d'une fois que c'étoit-là une erreur énorme : Comment un Philosophe a-t-il pû ne pas l'appercevoir? Le zèle de Mr. Millot contre la superstition est très-loüable; mais il a paru excessif à quelques Lecteurs timides qui ont vû envelopper souvent dans la proscription du fanatisme les plus grandes vérités de la Foi. Voici néanmoins la justification de notre Historien, qui est très-sage, quoiqu'elle ne paroisse peut-être pas suffisante à tous égards.

« Si des personnes scrupuleuses me blâmoient d'avoir trop insisté sur les excès de la crédulité & de la superstition, je n'ai que deux mots à répondre. La crédulité est mere de l'erreur; la superstition est ennemie de cette Religion divine, que les Chrétiens ont reçüe pour règle de leur conduite & de leur bonheur. » Cela est excellent; mais l'Incrédulité est-elle moins féconde en erreurs? N'est-elle pas ennemie de cette Religion divine qui fait le bonheur de l'homme? Il ne faut donc pas l'épargner dans l'occasion; il faut joindre ce monstre à celui du fanatisme & les bannir,

Journal de
Fév. 1772,
p. 79.

& Littéraire. Février 1774. 93
s'il est possible, tous les deux du séjour & du
souvenir des hommes.

Vers de Mr. de Voltaire sur l'ouvrage de M.
Guibert, concernant la Tactique.

J'Etois lundi passé chez mon libraire Caille,
Qui, dans son magasin, n'a souvent rien qui vaille.
J'ai, dit-il, par bonheur, un ouvrage nouveau,
Nécessaire aux humains, & sage autant que beau ;
C'est à l'étudier qu'il faut que l'on s'applique.
Il fait seul nos destins : prenez, c'est la Tactique.
La Tactique, lui dis-je ! Hélas ! jusqu'à présent
J'ignorois la valeur de ce mot si savant.
Ce mot, répondit-il, venu de Grece en France,
Veut dire, le grand art, ou l'art par excellence.
Des plus nobles esprits, il remplit tous les vœux.
J'achetai sa Tactique, & je me crus heureux.
J'espérois trouver l'art de prolonger ma vie,
D'adoucir les chagrins dont elle est poursuivie,
De cultiver mes goûts, d'être sans passion ;
D'asservir mes desirs au joug de la raison ;
D'être juste envers tous, sans jamais être dupé.
Je m'enferme chez moi, je lis, je ne m'occupe
Que d'apprendre par cœur un livre si divin.
Mes amis, c'étoit l'art d'égorger son prochain.
J'apprends qu'en Germanie, autrefois un bon Prêtre,
Péniit, pour s'amuser, du soufre & du salpêtre,
Qu'un énorme boulet, qu'on lance avec fracas,
Doit mixer un peu haut, pour arriver plus bas ;
Qu'en un tube de bronze aussi-tôt la mort vole,
Dans la direction qui fait la parabole,

Et renversé en deux coups, prudemment ménagés,
Cent automates (a) bleus à la file rangés.

Mousquet, poignard, épée, ou tranchante, ou poin-
tuë,

Tout est bon, tout va bien, tout sert, pourvu qu'on
tuë.

L'Auteur, bientôt après, peint des voleurs de
nuit,
Qui dans un chemin creux, sans tambour & sans
bruit,
Discrettement chargés de fusils & d'échelles,
Assassinent d'abord cinq ou six sentinelles ;
Puis montant lestement aux murs de la Cité,
Où les pauvres Bourgeois dormoient en sûreté,
Portent dans leurs logis le fer avec les flammes,
Poignent les maris, couchent avec les Dames,
Ecrasent les enfans ; & las de tant d'efforts,
Boivent le vin d'autrui sur des monceaux de morts.
Le lendemain matin on les mène à l'Eglise,
Rendre grâce au bon Dieu de leur noble entreprise,
Lui chanter, en *Latin*, qu'il est leur digne appui ;
Que dans la Ville en feu l'on n'eut rien fait sans lui :
Qu'on ne peut ni voler, ni violer son monde,
Ni massacrer les gens, si Dieu ne nous seconde.
Errangement

(a) M. de V. ne sauroit rien produire de parfaite-
ment sage. Il a fallu que sa démangeaison à dog-
matiser en faveur de l'erreur se satisfît jusques dans
cette petite pièce, d'ailleurs ingénieuse & vraie.
L'expression est néanmoins juste, si elle ne rend
que l'exercice cadencé de la Tactique moderne, &
l'espèce de mécanisme qui semble produire les
évolutions des troupes réglées.

Étrangement surpris de cet art si vanté,
Je cours chez Monsieur Caille, encore épouvé,
Je lui rends son volume, & lui dis en colere :
Allez, de Belzébutb détestable libraire,
Portez votre *Tactique* au Chevalier de Tost,
Il fait marcher les *Turcs* au nom de *Sababot* ;
C'est lui qui de canons couvrant les *Dardanelles*,
Dans leur propre science instruit les *Infidèles* ;
Allez : adressez-vous à Monsieur *Romanzof*,
Aux vainqueurs tout sanglans de *Bender* & d'*Azof*,
Allez ; je ne crois point que la nature humaine
Sortit, je ne fais quand (b), des mains du Créateur,
Pour insulter ainsi l'éternel bienfaiteur ;
Pour montrer tant de rage, & tant d'extravagance.
L'homme, avec ses dix doigts : sans armes, sans
défense,
N'a point été formé pour abréger des jours,
Que la nécessité rendoit déjà si courts.
La goutte, avec sa craie, & la glaire endurcie,
Qui se forme en cailloux au fond de la vessie ;
La fièvre, le catharre, & cent maux plus affreux,
Cent charlatans fourrés, encor plus dangereux,
Auroient suffi, sans doute, au malheur de la terre,
Sans que l'homme inventât ce grand art de la guerre.
Je hais tous les Héros, & *Nemrod* & *Cyrus*,

(b) Tous les bons Chrétiens le savent : tant il est vrai que ce n'est pas à force d'être Philosophe, qu'on en fait davantage.

Le monde admire en vain leur valeur indomptable,

Je m'enfuis loin d'eux tous, & je les donne au diable.

En m'expliquant ainsi, je vis que, dans un coin,
Un jeune curieux m'observoit avec soin ;
Son habit d'ordonnance avoit deux épaulettes,
De son grade à la guerre éclatans interpretes ;
Ses regards assurés, mais tranquilles & doux,
Annonçoient ses talents sans marquer de courroux ;
De la *Tactique*, enfin, c'étoit l'Auteur lui-même,

Je conçois, me dit-il, la répugnance extrême
Qu'un vieillard Philosophe, ami du monde entier,

Dans son cœur attendri se sent pour mon métier.
Il n'est pas fort humain ; mais il est nécessaire :
L'homme est né bien méchant, *Cain* tua son frere ;
Et nos freres les *Huns*, les *Franes*, les *Wisigoths*,
Des bords du *Tanaïs* accourant à grands flots,
N'auroient point désolé les rives de la *Seine* ;
Si nous avions mieux sù la *Tactique Romaine*.
Guerrier, né d'un guerrier, je professe aujourd'hui
L'art de garder son bien, non de voler autrui.
Eh quoi ! vous vous plaignez qu'on cherche à vous
défendre !
Seriez-vous bien content, qu'un *Goth* vint mettre
en cendre

(c) *Cette qui aime les Tartares pour être dispensée d'aimer leurs voisins*, selon l'expression de J. J. Rousseau, pourroient bien être amis du monde entier, & n'être amis de personne : Au reste, si M. de V. aime les hommes, il ne peut les aimer que comme des *Ausomater*.

Des arbrés, vos maisons, vos granges, vos Châteaux ?
 Il vous faut de bons chiens, pour garder vos troupeaux :

Il est, n'en doutez point, des guerres légitimes,
 Et tous les grands exploits ne sont pas de grands crimes :

Vous-même, à ce qu'on dit, vous chantiez autrefois

Les généreux travaux de ce cher *Bernois*,

Il soutenoit le droit de sa naissance auguste,
 La ligue étoit coupable, *Henri* quatre étoit juste :

Mais sans plus retracer les faits de ce bon Roi,

Ne vous souvient-il plus du jour de *Fontenoi* ?

Quand la colonne *Anglaise*, avec ordre animée,

Marchoit à pas comptés à travers notre Armée,

Trop fortuné badaud, dans les murs de *Paris*,

Vous faisiez en riant la guerre aux beaux esprits :

De la douce *Gaussin* le centenaire adolâtre,

Vous alliez la lorgner sur les bords du théâtre,

Et vous jugiez en paix les talens des acteurs.

Hélas ! qu'auriez-vous fait, vous & tous les auteurs ?

Qu'auroit fait tout *Paris* ; si *Tobis* en personne

N'eut passé le matin sur le pont de *Calonne*,

Et si tant de *Césars*, à quatre sols par jour,

N'eussent bravé l'*Anglois* qui partit sans retour ?

Vous savez quel mortel amoureux de la gloire,

Avec quatre canons, ramena la victoire :

Ce fut au prix du sang du généreux *Grammont*,

Et du sage *Lutaux*, & du jeune *Craon*,

Que de vos beaux esprits les brûlantes cohues

Composoient les chansons qui couroient dans les rues,

Où qu'ils venoient gaiement, avec un air malin,

Siffier, Sémiramis, Mécrope & l'Orphelin.

Souffrez donc, s'il vous plaît, qu'on prenne la dé-
fense

D'un Art qui fit long-tems la grandeur de la France,
Et qui des Citoyens assure le repos.

Monsieur Guibert se tut, après ce long propos.

Moi, je me tus aussi n'ayant rien à redire;

De la droite raison je sentis tout l'empire.

Je conçus que la guerre est le premier des Arts;

Et que le Peintre heureux des Bourbons, des Bayards,

En dictant leurs leçons, étoit digne peut-être

De commander déjà dans l'art dont il est maître.

Mais, je vous l'avouïrai, je formai des souhaits

Pour que cet Art si beau ne s'exerçat jamais

Et qu'enfin l'équité fit regner sur la terre

L'impraticable paix de l'Abbé de Saint-Pierre. (d)

(d) Ces Vers de Mr. de V. nous rappellent un
fragment des Lettres de Mad. de Pompadour, " On
" a chanté hier le *Te Deum* dans la Chapelle du
" Roi pour la Bataille de Lawfeld; mais je n'aime
" pas cette cérémonie qui me paroît injurieuse à
" Dieu : C'est comme si quelqu'un alloit remer-
" cier un bon Pere de ce qu'il a eu le bonheur
" d'égorger les enfans, il seroit plus juste & plus
" naturelle de lui en demander pardon. " *Lett. des*
Marchis de Saxe. T. III. p. 23.

La nature considérée sous ses différens aspects.
A Paris 1773.

C'EST un Ouvrage périodique de 25 par an.
Le premier cahier qui se distribue actuelle-
ment, renferme une Lettre ou Traité sur les

dangets de l'inoculation. On y rapporte les faits récents contraires à cette pratique. Cela prouve que malgré la faveur où est actuellement cette pratique, elle n'est pas encore sans adversaires. L'on sçait que les inoculés sont bien plus sujets à la rechute que ceux qui ont attendu la petite vérole naturelle. En 1765 la Duchesse de Bouffler, une autre Dame de considération en 1769, le fils du Comte de Noailles en 1772, &c. eurent la petite vérole naturelle, après avoir été inoculés par les plus célèbres inoculateurs. Mr. Haen, célèbre Médecin de Vienne, a répondu aux discours de Mr. de la Condamine & de Mr. Tissot. Son Traité est imprimé à Vienne en 1759. Mais depuis ce tems l'inoculation a eu de grands protecteurs, & a fait des progrès étonnans.

La malignité de la petite vérole & les accidens qu'elle entraîne, la bénignité & la sûreté de l'inoculation, forment un contraste qui feroit le triomphe des inoculateurs, si on ne les accusoit pas de se livrer à une sorte d'enthousiasme que leur inspire le zèle du système; le tableau qu'ils font de la maladie naturelle est trop chargé; le portrait qu'ils font de la maladie artificielle est trop flatté: ils décrivent l'une pour accréditer l'autre. De-là les inoculateurs prétendent que, si en se faisant inoculer, on se garantit des accidens funestes qui arrivent si fréquemment dans la petite vérole naturelle; si on court encore moins de risques par l'inoculation qu'on en éprouve dans une petite vérole bien traitée; ne sont-ce pas là, disent-ils, des titres suffisans pour compter l'inoculation parmi les inventions salutaires au genre humain? Mais il s'en faut bien que ces titres puissent justifier

l'inoculation. Dans les trois quarts des hommes que la petite vérole ne doit point outrager, n'y en eut-il qu'un seul qui par la voie de l'inoculation vint à périr, dès-lors l'inoculateur seroit convaincu d'un véritable homicide. La mort de cet inoculé, arrivée contre l'ordre de la Providence, seroit son ouvrage. Qu'on grossisse tant qu'on voudra le nombre des Sujets que l'inoculation enleve au tombeau, où la petite vérole naturelle les eut précipités, la victime unique que l'inoculation s'est réservée, n'en a pas moins droit de se plaindre qu'on l'a sacrifiée. La vie sauvée à mille Citoyens ne justifie pas le meurtre d'un seul : on n'a pas droit d'allonger leur trame aux dépens de la sienne : le mal de l'un ne se répare, ne s'expie point par le bien des autres. La morale ne trouve pas son compte aux calculs de la politique, quand leurs maximes se trouvent en opposition : ce sont les systèmes de la politique qui doivent plier sous les loix de la morale : donner à quelqu'un qui se porte bien une maladie, que probablement il n'auroit jamais eüe, une maladie factice qui peut le tuer ; c'est se jouer de la vie des hommes, c'est faire violence à l'ordre, à l'humanité, c'est entreprendre sur les droits de la Providence par un moyen illicite.

La défense que font les inoculateurs contre cet argument consiste à dire, que la petite vérole artificielle n'est qu'un préservatif contre la petite vérole naturelle ; que c'est un tribut léger dont la nature & la Providence veulent bien se contenter, quand on le paie d'avance ; que le risque d'avoir la petite vérole naturelle est de trois sur quatre, le risque d'en être disgracié ou d'en périr est d'un sur quatre. L'inocula-

cion, ajoutent-ils, dans son exercice & dans sa fin, n'a rien d'absolument vicieux; les risques qu'elle entraîne sont infiniment moindres que ceux dont elle garantit: elle rentre donc dans la classe des remèdes & des préservatifs les plus salubres.

L'adversaire des inoculateurs leur fait à ces raisons la réplique suivante. 1°. L'inoculation est une pratique toujours dangereuse & quelquefois meurtrière. Or, à une personne qui est en bonne santé, & dont il est incertain si jamais elle sera attaquée de cette maladie, il n'est jamais permis d'administrer, ni d'user de ces préservatifs qui sont toujours dangereux & quelquefois meurtriers, &c. 2°. Le risque qu'on court dans l'inoculation est un risque où l'on s'expose volontairement & sans aucun motif raisonnable: c'est donc un risque défendu. Le risque d'avoir la petite vérole naturelle, est un risque commun & renfermé dans l'ordre actuel d'une Providence générale; on ne peut donc s'y soustraire: il vaut mieux courir cent risques innocens qu'un seul criminel; ce n'est pas le nombre des risques qu'il faut calculer, c'est leur nature qu'il faut peser; or, les risques de l'inoculation sont tels de leur nature qu'en s'y exposant, on devient coupable. Tel est le raisonnement de quelques Moralistes qui l'ont censuré comme une pratique illicite; c'est, disent-ils, exposer de propos délibéré des enfans ou des adultes à un mal que la Providence ne leur eut peut-être jamais envoyé: c'est donc contre l'ordre de la nature de tenter la Providence.

Mr. d'Alembert prétend qu'on s'est trop pressé pour fixer les probabilités de l'inoculation, & que ces calculs portent à faux, parce qu'on n'a

point encore envisagé la question sous son véritable point de vûë. On compare le risque de mourir de la petite vérole naturelle avec le risque de mourir de la petite vérole inoculée. Mais, reprend Mr. d'Alembert, l'inoculation est un péril instant & prochain de perdre la vie dans quinze jours ou un mois, & la petite vérole un danger incertain, dont on ne peut assigner la place dans le cours d'une longue vie. Or, quel moïen de faire un parallèle exact de ces deux risques & d'en fixer le rapport. Voilà sur quoi l'analyse des probabilités ne peut rien apprendre, Toutes les règles supposent les termes à comparer également ou présens ou éloignés, puisqu'elles les supposent de même genre & de même espèce.

Il regne donc un défaut essentiel dans le calcul des avantages de l'inoculation, tant qu'on ne regarde point le risque qui l'accompagne comme un risque instant & concentré dans le court espace d'un mois. Mais le calcul des adversaires de l'inoculation pêche aussi par le même côté, quoiqu'envisagé sous un autre point de vûë. Ces adversaires semblent oublier le risque qu'on court toute la vie de mourir de la petite vérole naturelle.

Par-devant la Police on intente aux inoculateurs un procès, qui paroît assez fondé, c'est qu'il n'est pas possible d'écarter leurs malades de tout voisinage, ni par conséquent d'empêcher la contagion variolique qu'ils doivent répandre. Mr. Cantwel, dans une Lettre imprimée contre l'inoculation, appuie beaucoup sur ces inconvéniens : il en cite des exemples qui font de grands ravages causés en différens endroits par l'infection des inoculés. Cette Lettre est

remplie de faits & de calculs, qui contrastent violemment avec le système de l'inoculation, & qui pourroient bien ébranler la sécurité qu'il doit inspirer. De tous les avantages dont se glorifie l'inoculation, il n'y en a aucun que Mr. Cantwel ne combatte par des faits graves, & il ne craint pas d'affirmer que cette pratique a nuï à la population.

Après tant d'écrits pour ou contre l'inoculation, ce qui reste hors de toute controverse, c'est que l'inoculation n'est que l'échange d'un mal incertain contre un mal certain; que c'est une voie, non d'éviter la maladie, mais d'en diminuer les risques; une dette qu'on veut paier avant l'échéance pour obtenir une meilleure composition; un ennemi dont on se croit menacé: on va à sa rencontre plutôt pour l'appaier que pour le repousser. (*)

(*) cet Ouvrage se débire chez l'Imprimeur de ce Journal.

Nouveaux mélanges Philosophiques, Historiques & Critiques. 1772.

CEs *mélanges* sont un recueil de ce qu'il y a de plus mauvais dans les œuvres du Philosophe *des délices*. On ne peut presque point dire que c'est un mélange de bien & de mal, parce qu'il y a tant de mal que le bien s'y perd & n'y est pour rien. On voit néanmoins dans la trop fameuse *Epître à Uranie* une addition, qu'on n'y lisoit pas ici-devant, & qui montre

que cet homme si déclaré contre l'Évangile, n'est pas lui-même trop persuadé de sa doctrine anti-chrétienne. Il revient malgré lui à la Religion qu'il combat ; par une espèce de rétractation subite & imprévüe il en peint la Divinité par des traits vifs & profonds, & déclare que si c'est une erreur, c'est une erreur précieuse, qui rend les hommes sages & heureux.

vse. partie.
de 2^{me}.

“ Ciel ! ô Ciel ! Quel objet vient de frapper ma vue !^b

Je reconnois le Christ puissant & glorieux.

Auprès de lui dans une nuë,

Sa Croix se présente à mes yeux.

Sous ses pieds triomphans la mort est abattuë ;

Des portes de l'enfer il est victorieux :

Son regne est annoncé par la voix des Oracles,

Son Trône est cimenté par le sang des Martyrs ;

Tous les pas de ses Saints sont autant de miracles,

Il leur promet des biens plus grands que leurs desirs ;

Ses exemples sont saints, sa morale est divine ;

Il console en secret les cœurs qu'il illumine :

Dans les plus grands malheurs il leur offre un ap-
pui ;

Et, si sur l'imposture il fonde sa doctrine (*),

C'est un bonheur encore d'être trompé par lui. „

(*) Une doctrine fondée sur l'imposture peut-elle avoir le caractère & les preuves, que Mr. de V. détaille ici, & dont il reconnoit la certitude.

Le désintéressement est la marque la moins équivoque d'une grande ame, conformément aux paroles de l'Ecriture : *Divitias nihil esse duxi.* Discours par Mr. Roubaud, Docteur en Droit, A Paris chez les Marchands des nouveautés, 1773. Brochure de 45 pages in 8°.

LE désintéressement nous apprend à nous suffire pour ainsi dire à nous-mêmes ; en nous élevant au-dessus du vulgaire & des besoins, il annoblit nos pensées, & épure nos désirs ; enfin en ne nous laissant en quelque sorte que des vertus à exercer, il rend la pratique simple & facile. Mr. Roubaud développe cette pensée ; il considère ensuite le désintéressement dans ses effets extérieurs. Le désintéressement est cette vertu qui déploie tant de grandeurs pour notre bonheur & pour le bonheur de nos semblables, dans quelque état que nous soions placés, soit à l'égard de la fortune, soit à l'égard de la société. L'Auteur examine son influence dans les différentes conditions auxquelles la Providence peut nous appeller & nous fixer à jamais, ou nous assujettir successivement. *Je possède des richesses, mais les richesses ne me possèdent point.* Ainsi parloit Seneque, & tel est le portrait du riche désintéressé. Il faut lire dans le Discours même de Mr. Roubaud tous les avantages que le désintéressement procure à l'homme en particulier & à la société. Cependant les habiles législateurs ont moins compté sur cette vertu qui est rare, que sur l'intérêt personnel & relatif, vice ordi-

naïve, qui bien employé, forme les plus forts liens pour unir les hommes & les peuples.

Sermons de Bourdaloue 1773. dix-huit vol. in-8°.
A Liège chez J. F. Bassompierre le fils.

C'EST une des plus belles éditions qu'on ait fait des ouvrages de ce célèbre Orateur. Le format, le papier, le caractère, l'exactitude la feront rechercher préférentiellement aux autres. On ne peut qu'applaudir au travail qui reproduit dans ce siècle l'éloquence du siècle passé, que nous croïons être la vrai éloquence de la Chaire. Le P. Bourdaloue tient incontestablement le premier rang parmi les grands hommes qui s'y sont exercés. Nous avons montré plus d'une fois qu'on ne pouvoit lui préférer, ni même égaler qui que ce soit. Le seul reproche qu'une critique sévère entreprendroit peut-être de lui faire, c'est d'avoir montré quelquefois du goût pour des maximes qui pourroient paroître trop austères, & de n'avoir pas toujours distingué les opinions des Théologiens d'avec les Dogmes de l'Eglise : Mais ces défauts sont étrangers à la forme & à la marche de ses discours, & sont d'ailleurs effacés par des beautés uniques, par les tableaux les plus simples, mais au même-tems les plus touchants de toutes les maximes du salut, de toutes les grandeurs de Dieu, de toutes les douceurs de la Religion, de toutes les vérités importantes à l'homme. Que la plupart des Orateurs modernes restent éloignés de ce grand modèle ! Mit-on jamais dans les discours chrétiens plus

AOÛT 1771,
P. 91.
Mai 1772,
p. 325.
Octob. 1773,
p. 245.

d'esprit & moins d'instruction. Pourquoi, avec tant de pompe & de sérieux, n'établir que des faillies & des vivacités; substituer ses seules idées à tout ce que la Religion, & les Pères fournissent de si sublime, & de si instructif sur les Mystères & la Morale, & parce qu'on a réussi à force de mots fleuris, à transporter son Auditeur sur le Parnasse, s'applaudit de ses talens, & se flatter d'avoir rempli son ministère. Quelle folie ! . . . On fait bien qu'il faut de l'ordre dans un discours Chrétien, pour épargner à ceux qui écoutent, l'ennui de n'entendre que des choses mal digérées. Mais n'est-ce pas du fond de la matière qu'il faut en emprunter tout l'ornement, quand elle le fournit par elle-même ? Ne doit-on pas renoncer à tout le feu de l'imagination dès qu'il écarte de cette règle ? Et peut-on s'y permettre le moindre art, s'il ne sert à rendre la Religion plus respectable, & les vérités qu'on annonce plus touchantes ?

Le Voyageur François, ou la connoissance de l'ancien & du nouveau Monde, par l'Abbé de la Porte. T. XVII. & XVIII. in-12. A Paris chez Cellot. 1773.

Ces deux volumes sont remplis par les observations de l'Auteur sur l'Angleterre. Ils traitent du gouvernement, de la police, de la navigation, du commerce, de la littérature, des mœurs, & des usages des Anglois. L'Auteur parle fort au long de l'inclination qu'a cette Nation pour les combats à coups de poings; il assure que Henri VIII y excelloit; cependant

François premier ne lui cède guère dans ce genre de gloire, & eût un jour le plaisir de voir tomber le Monarque Anglois en voulant le faire tomber lui-même. On est tenté d'abord d'attribuer cette singulière bravoure au goût du siècle où ces Princes vécutent ; mais le Voïageur a soin de nous détromper, & nous apprend que de nos jours le Maréchal de Saxe cultivoit les combats à coups de poings dans les rues les plus fréquentées de Londres. « Il ne dédaigna pas de mesurer ses forces avec un boueur de Londres dans ce genre d'escrimes. Il laissa venir son homme, le prit par le chignon, & le jetta dans son tombereau rempli de boue liquide. Le peuple attroupé ; charmé de sa victoire, le porta jusqu'à son Hôtel. Je ne fais si ce triomphe ajoute beaucoup à la gloire du vainqueur de Fontenoi, de Lawfeld, & de Rocou, & si ses lauriers avoient besoin d'être arrosés de boue.

A force de chercher à multiplier les jugemens philosophiques, notre Voïageur en fait beaucoup de faux ; mais il y en a des justes & des vrais. En voici un sur les physionomies que les Physiciens adopteront sans peine. « C'est la populace qu'il faut envisager si l'on veut juger de la physionomie particulière d'une Nation. L'éducation répand sur le caractère un vernis de politesse qui en efface les principales nuances. Il n'est pas nécessaire de lire beaucoup dans cet ouvrage pour s'assurer de la manière de penser de l'Auteur en fait de Religion. On voit qu'il n'est rien moins qu'échauffé en sa faveur, & qu'il est atteint, comme la plupart des Ecrivains modernes, de l'indifférentisme, & de la tolérance universelle : maladie vraiment

É Littéraire. Février 1774. 109
Épidémique, contre laquelle on ne s'est avisé
dans aucun Etat de tirer un cordon.

*La nature en contraste avec la Religion & la
raison; ou l'ouvrage qui a pour titre: De la
nature, condamné au tribunal de la foi & du
bon sens. Par le R. P. Richard de l'Ordre des
Freres Prêcheurs. 1. vol. in-8°. A Paris 1773.*

C E n'est point le *Système de la nature* que
le P. Richard attaque, c'est un ouvrage de
Mr. Robinet que ce savant empirique a intitulé
De la nature. Entre plusieurs réflexions justes
qui montrent un Physicien appliqué, & attentif
aux résultats des expériences, Mr. Robinet place
les imaginations d'une Physique arbitraire avec
les délirés des systémateurs les plus creux: Le P.
Richard le redresse, établit les vérités contraires,
les appuie sur les preuves les plus respectables,
& cite son adversaire au tribunal de la foi &
de la raison.

On ne peut nier cependant que ce docte
Cénobite ne soit plus habile rédacteur que
profond Physicien, & qu'il n'y ait dans sa
manière de prouver quelque chose de pénible &
d'embarrassé. Son style n'a point la précision de
l'Auteur qu'il réfute, & en disant les choses les
plus raisonnables, il révolte quelquefois en fai-
sant penser toute autre chose qu'il ne veut dire.
Il n'en faut pas d'autre exemple que le titre de
son Livre: *La nature en contraste avec la Reli-
gion & la Raison*. Cette proposition est révol-
tante: elle cesse de l'être quand on sait que
par *la nature* il faut entendre le Livre de Mr.

Robinet : mais le Lecteur se fâche de se voir trompé au premier mot, & n'approuve pas trop que pour désigner un Livre on dise simplement *la nature*.

*Journal des Beaux - Arts & Sciences, dédié à
M. le Comte d'Artois. 1773.*

ON fait que ce Journal étoit une continuation des Mémoires de Trévoux; Mr. l'Abbé Aubert l'a exécuté pendant quelques années à la grande satisfaction des Lecteurs éclairés : Sans doute que le Public sera fâché de ne plus jouir de son travail. Il est remplacé par Mr. de Castillon qui, après avoir quitté le *Journal Encyclopédique*, a pris du goût pour celui-ci. Nous avons parlé de cet Auteur dans notre Journal de Juin 1772 ; page 393.

Le mot du Logogryphe du mois passé, est *Pavé*.

E N I G M E.

*Je suis l'aîné de tous mes freres,
Mon cadet exécrant décide de mon sort;
Je suis plus désiré des enfans que des peres,
Et l'a-vare me hait presque autant que la mort.
Je suis vieux, cependant mes heures sont bornées:
Mon regne a de l'éclat qu'on voit bientôt finir,
Je viens dans la saison des plus courtes journées;
Je disparois, & suis long-tems à revenir.*

NOUVELLES



NOUVELLES POLITIQUES.

R U S S I E.

PETERSBOURG. (Le 5. Décembre.)

LES victoires des Généraux Dolgorouki & Ungern avoient été annoncées avec tant d'éclat, qu'on ne doutoit plus ici de la prise de Varna, & de Silistrie; on croioit nos troupes déjà en possession du Mont Hemus & prêts à faire le siège d'Adrianople. Aujourd'hui ces espérances sont bien affoiblies. Il est certain que le Général Ungern a été battu, que le siège de Varna est levé, & que toutes les forces du Grand Visir se portent sur Silistrie. Cependant quelques Lettres assûrent que cette dernière Place a été prise d'assaut, & font l'éloge du courage des femmes Turques qui se sont défendues avec autant de valeur que les Janissaires : elles ajoûtent que chaque Soldat Russe a eu pour sa part au pillage 3000 roubles. Mais on a remarqué que l'anecdote de ces femmes si terribles aux assaillans paroît copiée d'après l'histoire du siège d'Agria en Hongrie en 1502; & que si la grande Armée Russe a été de 60000 hommes, il y avoit dans Silistrie en argent monnoié 180,000,000 de roubles : ce qui paroît incroyable, vût que cette Place ne renferme pas 12000 citoiens, la plûpart assez pauvres. D'autres Lettres disent que les Turcs

ont abandonné la Ville & se sont retirés dans les montagnes , parce que les Russes avoient mis le feu aux fortifications qui sont de bois. Dans cette diversité d'avis on ne peut s'assurer de rien. Ce qui paroît certain c'est que les revers du Général Ungern n'ont pas abattu le courage de nos troupes.

Le Maréchal de Romanzow aiant reçu de Pologne un nouveau renfort de huit Régimens , a pris la résolution d'aller tenter lui-même , à la tête de toute son Armée , une entreprise qui lui assurât des quartiers d'hiver en Bulgarie , où l'Impératrice lui a donné ordre de s'établir à quelque prix que ce soit , avant que de terminer la campagne. Mais il est à craindre que cette nouvelle expédition n'ait pas plus de succès que celles qui ont eû jusqu'à ce jour le même but. Le terrain de la Bulgarie , qui est d'un accès difficile & où les Turcs ont des postes importants à conserver , présente aux troupes Russes des obstacles qu'elles n'ont pas rencontrés en Moldavie & en Valachie , où le Païs est plus ouvert. D'un autre côté , les Ottomans qui ont le plus grand intérêt à défendre la rive méridionale du Danube , se sont portés en force en Bulgarie , depuis les premiers succès du Général Ungern , & l'on est persuadé que la Porte veillera plus que jamais à la défense de Varna. Cette Place a été plus d'une fois funeste aux Chrétiens. On se souvient de la mort infortunée d'Uladislas VI , Roi de Pologne , tué en 1444 dans la bataille gagnée par Amurath II.

Il s'est formé une rébellion aux environs de Moscou , qui occupe beaucoup les soins du Ministère. Ce soulèvement s'étend tous les jours plus loin. Les mécontents ont à leur tête un

& Littéraire: Février 1774. 113
nommé *Ismaïlow*, contre lequel on avoit envoie le Général Kar qui a été battu. Le Général Bibikow doit prendre sa place. On dit que la levée des recrues parmi les Tartares est la cause de ces troubles. Les Grecs n'en sont pas plus contents. Les Chantres mêmes des Eglises Russes, viennent d'être assujettis à tirer au sort avec les autres habitans. Cette classe d'hommes, qu'on fait monter à 8000 chefs de famille, & qui jusqu'à présent avoit entretenu le Peuple dans une sainte fureur contre les Infidèles, ne trouvent plus que la guerre soit aussi juste qu'ils le publioient précédemment.

Dans les Empires de vaste étendue, où l'éloignement du centre de la puissance Souveraine assure souvent l'impunité, les abus sont plus aisés que dans ceux où les Sujets se voient plus directement sous les yeux de l'administration. Il s'étoit introduit depuis quelque-tems en Russie une pratique, dont l'audace auroit de quoi étonner dans tout autre Etat de l'Europe. Des gens sans qualité & sans pouvoir s'émancipoient dans les Provinces intérieures à publier de leur autorité des Ordonnances ou des Manifestes, comme s'ils émanoient du Souverain, tandis qu'ils étoient de leur propre invention. Pour obvier à cet abus dangereux, le Gouvernement vient de publier : *Qué dorénavant l'on ne devra ajouter aucune foi ni créance à des Manifestes ou Ordonnances non imprimées, lorsqu'il s'agit d'affaires qui ne sont point de la compétence des Départemens subalternes, puisque dans ces cas le Gouvernement a toujours soin de les faire imprimer.*

Le Professeur Pallas qui a publié, comme nous l'avons dit, les découvertes faites dans

et Empire, a trouvé près de Bolgari, sur le Volga, une grande quantité de tombeaux fort antiques, dont les uns sont chargés d'inscriptions Arabes, d'autres d'inscriptions Arméniennes; les premières contiennent un passage de l'Alcoran avec le nom, la famille & la qualité du mort; les autres n'offrent que le nom, la naissance & les qualités du défunt. Mr. Pallas a aussi découvert une peuplade qui est une dégénération des Tartares; ils se nomment *Tschuwaches*. Ils ont tous les cheveux noirs & ont quelques usages Mahométans, sans cependant professer le Mahométisme.

Depuis que les Savans ont pris le goût de se montrer chez les étrangers, & de jouir de leur célébrité chez des hommes plus admirateurs que leurs concitoyens, Mr. Diderot a paru dans cette Capitale. On dit qu'il y va composer des pièces de théâtre, qui selon toutes les apparences seront mieux reçues qu'à Paris, où malgré le goût du siècle, les connoisseurs n'ont pu encore oublier la bonne Comédie.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE (le 1. Décembre.) Plusieurs nouvelles reçues de l'Armée avoient causé des inquiétudes à la Porte, malgré les assurances que le Grand Visir avoit données qu'il arrêteroit à tems le progrès des ennemis. On avoit appris, qu'après avoir fait reculer Daghestan Ali Pacha auprès de Karasow, le 27 Octobre dernier, le Général Ungern, maître de ses mouvemens, s'étoit réuni au Prince Dolgoroucki, posté à Hirsowa. Ces deux Généraux, marchant en avant, chassoient tout ce

qu'ils rencontroient, faisoient du butin & des prisonniers. L'alarme se répandoit dans le camp du Grand Visir, placé à Schumla. On disoit que ce Général, ne se croyant pas en sûreté, devoit quitter sa position; la consternation régnoit même en cette Ville. Le Grand Seigneur, averti de ces bruits, malgré ses infirmités, prenoit la résolution de se rendre à l'Armée & de vaincre, ou de périr à la tête de ses Troupes; mais plusieurs Tartares, dépêchés successivement par le Grand Visir, ont répandu la joie dans cette Capitale, en apportant la nouvelle de la défaite de deux Corps ennemis qui s'étoient avancés jusqu'à Varna. En Effet, les deux Généraux Russes, animés par leurs premiers avantages, conçurent le projet de s'emparer de cette Place importante par sa position sur la Mer-Noire, par ses magasins qui y sont rassemblés, & dont la perte seule pouvoit forcer l'Armée Ottomane, qui tire par-là toutes ses subsistances, à se replier au delà du Mont Hemus, & à abandonner entièrement la Bulgarie; ils se déterminèrent à se porter sur cette Forteresse.

Pour mieux couvrir leur entreprise, & pour donner plus de rapidité à leur marche, ils se partagerent & prirent chacun une route différente. Le Général Ungern arriva le premier près de Varna. Soliman Pacha qui commande dans cette Ville, instruit de l'approche de l'ennemi, rassembla toutes les Troupes qu'il put réunir, tomba sur le Corps Russe, sans lui laisser le tems de se reconnoître, le mit en déroute, & s'empara de tout le bagage & de dix-huit pièces de canon. Le nombre des morts & des prisonniers est considérable. Parmi les

derniers se trouvent le Général Reizer & vingt-deux Officiers. Le Général Ungern a été assez heureux pour se faire jour à travers nos Troupes, & pour échapper à leur poursuite. Le 12 Novembre, il étoit de retour à Prislaw avec la partie de son Corps qu'il a pû garantir d'une destruction totale. Après cet échec, les Russes se sont retirés sur Karafow, & le Grand Visir a dépêché son dernier Courier du Camp de Bazardizc, où il vient d'établir son Quartier général. On publie également ici la nouvelle que le détachement Russe qui étoit demeuré sous Ruffig, a été forcé & défait par le Pacha de Widdin, & que différens Corps Ottomans s'approchent de Silistrie.

Au premier avis de la défaite du Général Ungern, le Prince Dolgorouki rebroussa chemin, & n'essuya d'autre perte que celle d'un Corps de Cosaques qui formoit son avant-garde, & qui s'étant enfoncé trop avant, fut surpris & défait par le Bostangi Bachi d'Andrinople qui marchoit au secours de Varna.

L'Egypte recouvre sa première fécondité sous le gouvernement de Mahomed Abou-daab. La paix y régné & a remplacé la tyrannie. Le Sultan est très content du retour des Tributs, & l'harmonie entre Constantinople & le Caire ouvre aux étrangers toutes les voies du commerce. Les Russes seuls & les Pirates qui prennent leur Pavillon, peuvent empêcher la communication des Ports marchands; mais ils ont eu cette année si peu de succès qu'on espère qu'ils se rebuteront.

BARUTH (le 25 Novembre.) Diezzar-Achmet Bey ayant eû une conférence avec le Comte Jean-Vionowic, commandant la Flot-

ville Russo-Grecque, avoit persuadé aux habitans que ce Comte avoit ordre de s'emparer de la Ville & de les passer tous au fil de l'épée sans distinction d'âge ni de sexe ; mais que si on lui donnoit mille bourses, il se retireroit sans commettre d'hostilités ; que les habitans s'étoient empressés à lui remettre l'argent qu'ils avoient pu rassembler & avoient formé une somme de 800 bourses (1, 200, 000 liv.) & que ce Commandant, au lieu de la livrer à l'Officier Russe, l'avoit distribuée à ses soldats, en exigeant d'eux le serment de périr plutôt que de se rendre ; que cette générosité avoit ranimé le courage de cette soldatesque & fait perdre aux Russo-Grecs & au Cheik Daher l'espérance de se rendre maîtres de cette Ville.

P O L O G N E.

VARSOVIE (le 31 Décembre.) Le 5 de ce mois le Roi a conféré la charge importante de Grand Chambellan de la Couronne, vacante par la démission du Prince Poniatowski son frere, au Comte Vincent Potoki, fils du feu Palatin de Posen, lequel a en même tems acheté dudit Prince le Régiment de la Garde du Roi. Le même jour les Ministres des trois Puissances alliées ont remis au Roi une note, dans laquelle ils lui ont fait la proposition d'accorder son consentement au projet d'un Conseil permanent. Cette note est conçue en ces termes.

„ 1°. Si le Roi renonce au pouvoir de nommer aux Charges Militaires & au commandement des Gardes de la République, il sera accordé pour la sûreté de S. M. un Corps de 1200 Gardes, qui seront

levés & entretenus aux frais de la République, & entièrement à la disposition du Roi. ,,

„ 2°. Lorsqu'il vaquera quelque emploi important, les Membres du Conseil proposeront au Roi trois sujets, parmi lesquels S. M. choisira pour l'occuper celui qu'elle jugera à propos. ,,

„ 3°. Le Conseil élira ces trois Candidats par la voie du Scrutin. ,,

„ 4°. Les Ministres d'Etat ne pourront plus entrer dans son Conseil en qualité de Ministres, mais seulement comme Sénateurs, & après avoir été élus par la Diète. ,,

„ 5°. Le Roi renoncera à la nomination aux Starosties vacantes. ,,

„ 6°. La Diète se servira du Scrutin pour élire tous les Membres du Conseil permanent. ,,

Le Roi sera Président de ce Conseil, avec un revenu fixe, qu'on portera, dit-on, à 400 mille Ducats, (environ 4 millions de livres) Après plusieurs conférences ce projet a été approuvé & signé.

On a transporté à Cracovie sous une escorte d'Uhlans le fameux Kuzma qui avoit sauvé le Roi dans la fatale nuit du 3 Novembre 1772. Il eut encore l'honneur d'être présenté avant son départ à Sa Majesté, qui promit de lui continuer ses bontés, lors même qu'il seroit rendu à sa destination. La Cour de Petersbourg a fait appeller le Recteur du Collège de Polocz, où les Jésuites subsistent & sont encore conservés. La Commission établie ici pour administrer les biens des Jésuites s'occupe de la vente de leurs biens. Une des conditions de cette vente est qu'on n'en pourra acheter pour moins de 300,000 Fl. Polonois à la fois. Aussi n'y a t'il eu que des Magnats qui aient été jusqu'ici du nombre des acheteurs. En comparant cette condition avec les

autres dont on a déjà fait mention , l'on voit de plus en plus qu'on a voulu ménager à la Société dans ce Roïaume la plus entière facilité de se rétablir , si jamais le St. Siège venoit à la réhabiliter. On a reçu de Pinsko des copies imprimées du discours que l'Illustrissime & Révérendissime Abbé Szyzkowski , Ecolâtre de Lucorie & Délégué par l'Ordinaite , prononça le 17 Novembre , au Collège des Jésuites , avant la promulgation de la Bulle qui supprime leur Institut.

Mes très-Révérends Peres.

„ Au moment d'exécuter cette sentence très-affligeante , nous sommes si affectés de cette révolution inattendue , que nous vous avouons ingénument que non seulement nous partageons , mais que nous portons aussi avec vous dans notre cœur toute l'amertume de cette douleur ; & quoi-que ce coup de la main suprême semble vous fermer le retour à votre ancien état , cependant cela n'empêche pas qu'il ne soit au moins permis d'attendre le remède de celui , dont nous avons reçu cette plaie. „

„ Un des plus grands éloges que l'on puisse faire de la Société , c'est sans doute de dire que , battue par tant de tempêtes , son courage n'a jamais plié sous les revers & s'est continuellement soutenu par la méditation des paroles de St. Paul : *Qui pourroit nous séparer de l'amour de Jesus-Christ , la tribulation , ou la détresse ? la faim ou la nudité ? le danger ? la persécution ou le glaive ? Nous sommes mortifiés tous les jours : nous sommes réputés comme des brebis destinées à la boucherie. Au nom & pour celui qui nous a aimés , nous tenons contre toutes ces frayeurs.* Ces sentimens si dignes de St. Paul sont bien capables d'adoucir vos chagrins. „

„ De même que sur des épines on cueille des roses , il est aussi une consolation assez abondante que l'on trouve au milieu des afflictions ; car ce même accident ne paroîtroit pas si fâcheux , si on

ne se le représentoit pas sous des couleurs sinistres & si grossières ; mais de grace , faites usage de votre fermeté pour écarter de vos yeux une telle image. Pourquoi non ? la condition à laquelle vous êtes réduits en seroit-elle plus mauvaise ? n'êtes vous pas devenus des Pasteurs , dont vous n'êtes que les Coadjuteurs ? le champ seroit-il moins ouvert aux travaux & aux récompenses ? n'y auroit-il plus de prix pour la vertu & de récompense pour la couronner ? N'y a-t-il plus une gloire immortelle ? Si on me demande pourquoi vous cessés sitôt d'être ? c'est que vous avez rempli en peu de tems l'ouvrage de bien des siècles ; & n'est-ce pas déjà une grande consolation pour vous que cette Société ne soit pas tombée , avant qu'elle n'ait épuisé ses forces en travaillant pour le bien de l'Eglise & celui du Public. „

„ Oubliés vous encore la prévoiante bienveillance de notre très sage Roi à votre égard , qui tout grand qu'il est , a daigné faire cas de vos personnes , vous a appelés lui même , à la sollicitation & d'après la décision de la République assemblée , & vous a admis au nombre de ceux qu'il veut consulter sur l'éducation nationale ; Quelle tendre sollicitude ne vous a-t-il pas témoigné au plus fort de la tempête , dont vous étiez battus , lorsqu'il a jugé que les Sciences ne pouvoient sans vous subsister dans son Roïaume ? Ce Souverain oublieroit , je pense , ce qu'il doit à sa sagesse admirable & à ses Sujets , plutôt que de permettre que vous restiés inutiles , ou que vous gémissiés sans récompenses. Que ne vous dirai-je pas de l'Evêque de Lucorie , ce Pasteur si vigilant ? ne vous en rapportés pas à mon témoignage sur l'estime que ce Prélat a pour vous & l'amour , dont il vous honore , mais au Discours remarquable qu'il a fait dans l'auguste Assemblée de la Nation pour soutenir & défendre vos intérêts avec autant de chaleur que s'il eut été lui seul chargé de cette importante affaire. „

„ Enfin si vous jettez les yeux sur ces illustres Personnages du District de Pinsk , la gloire & l'appui de la Patrie que la République cette Mere , attentive pour vous , a nommés pour régler votre sort , n'est-ce pas un effet de sa prévoiance mater-

nelle à votre égard qu'elle vous ait donnée pour arbitres les mêmes hommes qu'elle se glorifie d'avoir pour les dépositaires de ses Loix & de la Justice.

„ Armés vous donc d'un courage supérieur, ames plongées dans la désolation, & pour Dieu, dont tous les événemens dépendent, recevés, avec un visage ferein, ce revers quelque triste & facheux qu'il soit, afin que l'Eglise, qui vous a regardés pour les plus généreux Défenseurs de ses droits, vous reconnoisse également comme les plus prompts à lui obéir. „

„ C'est actuellement plus que jamais & avec plus de vérité, que vous êtes devenus un spectacle pour ce monde, aux Anges & aux Hommes. Votre unique vertu est de faire voir maintenant au monde combien le Corps entier de l'Institut lui a été avantageux, puisque ses Membres, dispersés çà & là, lui rendent autant de services. L'Eglise notre Mere l'espère de vous avec son Souverain Chef visible; la Patrie l'attend avec le meilleur des Rois, & l'Evêque, qui vous est très-affectionné, se le promet avec son Diocèse. „

„ Quelle n'aille donc point fatiguer vos oreilles affligées cette sentence qui a déjà déchiré vos cœurs, & que je viens par devoir & par une humble obéissance envers le St. Siège Apostolique vous publier; ou plutôt, avec votre bon plaisir, je chargerai un autre de la lire, de peur que mes sanglots n'en interrompent la lecture.

Les Troupes Autrichiennes & Prussiennes ont évacué le Royaume. Les Prussiens ont établi leur dernier poste à Naklo, petite Ville enclavée dans la nouvelle frontière de Prusse, & l'Artillerie a été renvoyée à Berlin. Ces Troupes sont tellement disposées qu'elles rentreront aisément en Pologne, si l'esprit de confédération s'y reproduit.

Comme la Commission pour l'Ordre de Malthe différoit toujours de s'assembler, les trois Ministres alliés ont jugé à propos de

faire tenir la note suivante à l'Evêque de Lubec, Président de ladite Commission.

„ La Commission pour l'examen des droits
 „ de l'Ordre de Malthe étant résolue par la
 „ Délégation, & les Commissaires étant nom-
 „ més en conséquence de part & d'autre, V. E.
 „ est instamment requise, au nom des trois Mi-
 „ nistres co-intéressés, d'assembler la Commis-
 „ sion en qualité de Président, pour prendre
 „ connoissance, & pour examiner les droits
 „ & titres de la Religion sur l'Ordinacie d'Of-
 „ trog, afin que justice lui soit faite, selon le
 „ mérite de sa cause, & que Mr. le Chevalier
 „ de Sagromoso Ministre de l'Ordre, qui l'at-
 „ tend depuis si long-tems de la République,
 „ puisse voir l'issue de sa négociation, & en
 „ rendre compte aux Cours respectives.

Varsovie le 25 Novembre 1773.

Les trois Ministres.

WILNA (*Le 1^{er}. Janvier.*) Les Prussiens ont envoyé des Ingénieurs dans les Districts voisins de cette Ville & dans le Duché de Samogitie pour en lever les plans. Ils vouloient aussi établir un magasin de sel dans cette dernière Ville, mais le Commandant & les Magistrats s'y sont opposés, & ont adressé un Mémoire au Roi de Pologne sur cet objet. Le Roi de Prusse offre de paier au Roi & à la République 150,000 Ducats (1,575,000 livres) pour avoir le monopole du sel dans toute la Pologne. On est persuadé que, dans le cas où le Gouvernement voudroit accepter cette proposition, les deux autres Puissances s'y opposeroient. On assure cependant que le Ministre de Prusse est convenu avec la Délégation qu'on n'introduiroit plus de nouveau sel dans les Pro-

& Littéraire. Février 1774. 123
vinces Polonoïses, jusqu'à ce que cet objet soit réglé définitivement entre les deux Cours ; ce Ministre a promis que les dépôts qui ont été établis par les Prussiens sur les bords de la Vistule, seroient fermés jusqu'à cette époque. Le Commandant Russe dans les nouvelles possessions de sa Souveraine s'oppose également à l'entrée de ce sel, qu'il a défendu, sous les plus grièves peines de recevoir des Prussiens en échange pour du bled. Sa Majesté Prussienne, faisant revivre les droits de l'Ordre Teutonique, élève, à ce que l'on dit, des prétensions sur la Courlande, la Livonie, & une grande partie du Duché de Samogitie, possédées autrefois par les Chevaliers de cet Ordre. On ajoute même que 500 Prussiens sont entrés en Courlande, & qu'ils y vivent à discrétion. Ce Prince a réduit les revenus de l'Evêque de Warmie à 8000 Ducats (84000 liv.) & a établi des droits sur les comestibles pour l'entretien des Chanoines du Chapitre de Frauenberg. On mande de Lithuanie que le Roi de Prusse a pris sous sa protection les Jésuites établis en Samogitie & toutes leurs possessions.

LEOPOL (*Le 25 Décembre.*) On fait de grands préparatifs en cette Ville pour la cérémonie de la prestation de l'hommage & du serment de fidélité à nos nouveaux Souverains, qui reste fixée au 29 de ce mois. Le Comte de Pergen, notre Gouverneur Général, par l'universel qu'il a publié à cet effet, enjoint à tous les Ecclésiastiques, jouissant de quelque bénéfice, & à tous les Starostes, de se trouver ici en personne au jour indiqué ; mais les autres Citoyens ont la permission de s'acquitter de ce devoir par mandataire. Les Médailles qui se-

ront distribuées à cette occasion , représentent d'un côté l'Empereur , de l'autre l'Impératrice-Reine , avec cette exergue : *antiquorum jurium revindicatio.*

CRACOVIE. (Le 30 Décembre.) Les Troupes qui ont composé le Cordon dans les Palatinats de Cracovie , de Lublin & de Sendomir ne se sont pas conduites selon l'intention de leur Cour. La Comtesse Kossakowska adressa , par les mains de la Princesse Douairière Lubomirska , qui réside à Vienne , un Mémoire à Sa Maj. Imp. & Royale. Cette auguste Princesse a répondu elle-même à la Comtesse , à-peu-près dans les termes suivans : *Votre mémoire m'a été rendu ; je vous suis obligée de m'avoir informée de tant de procédés , qui , en ternissant la gloire de mes Troupes , tendroient à m'ôter le titre chéri de Reine-Apostolique : Vous verrez dans une quinzaine de jours des changemens qui vous feront pleinement connoître mes intentions , & vous convaincront , que je suis trop persuadée que la justice seule peut assurer l'intrepidité du Soldat & mériter la bénédiction du Tous-Puissant , pour que je puisse souffrir de pareilles désordres , &c.* En effet , Sa Majesté ne s'est pas contentée de déplacer les Chefs ; tous les Subalternes qui se sont rendus coupables de quelque excès , ont été mis aux arrêts , pour être jugés régulièrement.

DANNEMARCK.

COPPENHAGUE. (Le 5. Janv.) La cession des Comtés d'Oldenbourg & de Delmenhorst a été faite le 12. de la part du Roi notre Souverain , au Grand Duc de Russie avec les cérémonies.

nies pratiquées pour celle du Holstein-Ducal. C'est le Grand Chambellan Comte de Reventlau qui les a remis entre les mains de Mr. le Conseiller Privé de Saldern. Mr. Carlens Secrétaire du Commissaire Danois, délia les troupes du serment de fidélité, & lût l'Acte de cession. Puis Mr. de Reventlau prit une clef, un gazon, & un rameau du crû du País, qu'il remit en signe de cession réelle à Mr. de Saldern, à qui tous les assistans donnerent la main en signe de foi & d'hommage au Grand-Duc de Russie; & qui fit servir ensuite un grand repas à une brillante compagnie.

L'Acte, par lequel le Grand-Duc de Russie cède au Roi de Dannemarck le Duché de Holstein, est conçu dans les termes suivans :

Nous PAUL, par la grace de Dieu, Prince Impérial, Successeur & Grand-Duc de toutes les Russies, Héritier de Norwège, Duc de Schleswick, Holstein &c.

A nos amés & féaux Prélats, Nobles, Officiers Civils & Militaires, Ecclésiastiques & Séculiers, & à tous nos Sujets des Villes, Bourgs & pais de notre portion du Duché de Holstein avec ses appartenances, salut; sçavoir faisons à tous & un chacun pour Nous & pour tous nos héritiers & descendans, que pour affermir le bonheur de tout le Nord, & pour l'opérer par la voie la plus efficace, Nous avons jugé à propos, après de mûres réflexions, d'approuver formellement & de mettre en exécution le Traité conclu pendant notre minorité entre Sa Maj. l'Impératrice de Russie, notre très-gracieuse Mere, & S. M. le Roi de Dannemarck, l'an 1767 à Moscow le 29 Septembre (10 Octobre), & à Coppenhague le 19 (30 Novembre) ratifié provisionnellement, concernant sous différentes conditions l'échange de notre part du Duché de Holstein, contre les Comtés d'Oldenbourg & de Delmenhorst, Comme en conséquence par l'Acte de cession que Nous avons fait, sous la date de ce jour, Nous avons

cédé & remis en toute propriété notre portion du Holstein avec ses appartenances à S. M. le Roi de Dannemarck, & à ses descendans mâles, & à toute la famille Roïale de Dannemarck, & à leurs descendans mâles; & la possession devant lui être remise incessamment; & Nous tenant obligés d'accomplir pleinement tout ce qui a été approuvé entre les deux Parties contractantes, Nous avons trouvé à propos de vous notifier nos intentions sur ce sujet, & nos ordres par les présentes Lettres-*Patentes*.

Ainsi Nous vous mandons & ordonnons à tous & un chacun, & c'est notre volonté que, dès-à-présent, vous reconnoissiez S. M. le Roi de Dannemarck & tous ses descendans mâles, comme aussi toute la Maison Roïale de Dannemarck en ligne masculine pour votre seul gracieux Seigneur & Maître, & que vous lui prêtiez le serment usité de foi & hommage, & que vous vous acquittiez fidèlement & en bons Sujets à son égard de tout ce dont vous deviez vous acquitter jusqu'ici envers Nous & nos descendans & héritiers mâles, en vertu de l'obéissance que vous Nous devez & de vos devoirs de fidèles Serviteurs & Sujets; c'est pourquoi Nous vous déliions entièrement par la présente & vous dégageons vous & un chacun de l'obéissance & des devoirs de fidèles Sujets que vous Nous deviez, & dont vous aviez été tenus jusqu'ici de vous acquitter envers Nous, & nos descendans & héritiers mâles.

Ce faisant vous vous acquitterez de votre devoir, & vous exécuterez notre sérieuse intention & notre gracieuse volonté; & Nous vous assurons toujours de la continuation de notre bienveillance.

En foi de quoi Nous avons signé le présent Acte de notre propre main, & l'avons muni de notre Sceau Grand-Ducal. Donné à Sarskø Zelo le 20 (31 Mai) 1773, & publié à Kiel le 5 (16 Novembre) 1773.

PAUL.

C. N. Panin,

C. de Saldern.

Rescrit de S. M. le Roi de Dannemarck à ses nouveaux Sujets du Holstein.

Nous CHRISTIAN VII. par la grace de Dieu Roi de Dannemarck, Norwége &c.

A

A tous les Propriétaires & Habitans de la portion du Holstein ; Nous appartenans ci-devant en commun avec le Grand-Duc, ou au Grand-Duc en particulier, salut ; favoit faisons que la Providence Divine aiant benì d'un heureux succès nos soins, tendans à terminer à l'amiable toutes les mésintelligences qui subsistoient depuis grand nombre d'années entre nos prédécesseurs & la très-illustre Maison de Schlewic-Holstein Gottorp ; & au maintien & à l'affermissement du repos dans le Nord, avec le secours & la médiation amicale de la très-illustre & très-puissante Princesse, notre très-chère Sœur, amie & voisine Catherine II. Impératrice, Autocratrice de Toutes les Russies &c. de manière que non-seulement la bonne intelligence & une étroite amitié perpétuelle est heureusement rétablie entre Nous & S. A. I. le très-illustre Prince Paul Perrowitz, Prince Impérial, Grand-Duc de Toutes les Russies, notre très-cher Cousin & Frere ; mais aussi pour éloigner tout ce qui pourroit donner lieu à de nouvelles mésintelligences dans l'auguste Maison d'Oldenbourg, Nous sommes convenus & avons résolu l'échange de nos deux Comtés d'Oldenbourg & de Delmenhorst contre la partie médiate & immédiate du Holstein-Ducal. Comme donc, en conséquence de cette Convention, S. A. I. le Grand-Duc Nous a déjà remis & livré toute la portion qu'il possédoit au Duché de Holstein, soit médiatement, soit immédiatement, avec tous les Pais qui y appartiennent & qui en dépendent, ou qui y sont comptés & compris avec la Souveraineté du Pais, & tous les droits de propriété, de Souveraineté & de Seigneurie qui avoient appartenus jusqu'ici à S. A. I. dans ce Pais, à Nous, & nos descendans mâles, & à toute la Maison Royale du côté masculin. Comme de plus tous les Prélats, Vassaux & Propriétaires, Officiers Ecclésiastiques & Séculiers, Civils & Militaires, & tous les Sujets & Habitans des Villes, Bourgs, & de la campagne, Nous ont été adressés, en conséquence des lettres-patentes expédiées exprès à cet effet par S. A. I. comme à leur seul Seigneur & Maître à l'avenir : Et qu'en conséquence Nous attendons gracieusement d'eux tous & un chacun, & Nous nous asûrons certainement que, confor-

mément à leur devoir, ils Nous reconnoîtrons à l'avenir pour leur légitime & seul Seigneur héréditaire, Nous rendront une fidélité, & une obéissance inviolable, & Nous en prêteront à notre réquisition le serment usité de foi & hommage, & se montreront toujours en tous points à notre égard comme il convient à des Sujets braves & Chrétiens à l'égard de leur Seigneur & Supérieur établi de Dieu sur eux. En conséquence Nous promettons & Nous assûrons par ces lettres-patentes, pour Nous & pour nos Successeurs dans le Gouvernement, de notre grace & clémence Roiale, & de notre protection & soins paternels tous les habitans de ce Pais-là, maintenant uniquement soumis à notre domination, tant les Prélats & la Noblesse, que les possesseurs des biens nobles & de Chancellerie, & les autres communes & sujets de quelque Etat qu'ils soient, dans les Villes, Bourgs, & à la Campagne, que Nous le maintiendrons & protégerons royalement tous & un chacun dans leurs biens, leurs droits & leurs franchises; que Nous confirmons tous les Privilèges, exemptions, & graces qui leur ont été accordés jusqu'ici par leurs Souverains précédens, & que Nous avancerons de toutes manières, & Nous nous proposerons toujours pour but d'avancer leur bien-être, leur accroissement & leur prospérité.

En foi de quoi Nous avons signé ces Patentes de notre propre main & y avons appelé notre sceau. Donné à notre résidence de Christiansbourg à Copenhague le 16 Novembre 1773.

CHRISTIAN, R.

A. P. Bernstorff.

Dans tous les Etats du Roi il n'y a eu en 1772 que 62,600 morts, & par conséquent dans le Dannemarck, la Norwège, l'Islande & le Holstein, il n'y a que 1,878,000 ames, en supposant qu'il est mort un homme sur 30.

Avril 1772,
p. 240.

S U E D E.

STOCKHOLM. (Le 28 Décembre.) Suivant un usage reçu dans les Troupes Suédoises, tou-

tes les charges Militaires étoient achetées précédemment à un prix fixé pour chaque grade. Il résultoit de cet arrangement que des Sujets médiocres, mais riches, étoient préférés à des Officiers de mérite, mais pauvres. Le Roi voulant remédier en partie à cet abus, vient de modifier cet usage, & d'ordonner à tous les Chefs des Régimens d'aviser, de concert avec leurs Officiers, au moïens de rembourser le prix des charges & d'empêcher désormais à un certain point cette espèce de trafic, si préjudiciable au bien du service. En effet, Sa Maj. ne pouvant récompenser le mérite & l'ancienneté, cet usage devoit détruire insensiblement l'émulation & affoiblir l'Armée. Tous les Colonels ont reçu ordre, en même-tems, de faire connoître à Sa Majesté, avant la fin de Janvier prochain, le résultat de leurs délibérations. Comme ces accords n'avoient d'autre but que de faire rendre aux Officiers qui se retiroient, les sommes que leurs places leur avoient coûtées; le Roi a déclaré qu'il ne seroit permis à chaque Officier de se retirer & de vendre sa charge qu'après vingt-cinq ans de service, à compter de la 2^eme. année de son âge. L'intention de Sa Maj. est de conserver, par ce moïen, la caisse des pensions militaires, dans laquelle chaque Officier qui avance en grade, est obligé de verser une certaine somme. Cette caisse fournit aux pensions de ceux que leur grand âge, ou leurs infirmités ont mis dans la nécessité de quitter le service. Cette Ordonnance de Sa Maj. a été suivie d'une autre. Elle porte en substance :

“ Qu'au lieu qu'un Officier, qui avoit servi 25 ans, étoit habile à recevoir pension; il faut à l'avenir qu'il en serve 30. Ceux qui obtiennent des

congés doivent laisser deux pour cent de leur solde dans la caisse pendant leur absence, excepté ceux qui servent en Pais étrangers. Pour augmenter le fond de cette caisse de pensions, on y a réuni le tiers des revenus des maisons d'Invalides, qui sont à Wadstena & en Poméranie; les directeurs de la caisse auront soin de recueillir cet argent. Cette direction sera élue, à chaque Diète, & sera composée des Maréchaux, d'un Général & de six autres Membres, qui se partageront en deux corps, chacun desquels aura l'inspection alternativement deux ans de suite.

Notre Secrétaire de Légation à Petersbourg a eu une fâcheuse rencontre. Un piquet Kalmouque à cheval le prenant en ruse pour un certain Allemand, qu'il avoit ordre d'arrêter, le saisit & le mena à la grand-garde, où le Secrétaire s'étant fait connoître, fut remis en liberté: Mais le Ministre de Suède s'étant plaint à la Cour de cette infraction du droit des Gens, on fit le procès au Kalmouque, qui fut condamné à mort. Le Ministre aiant prié, qu'on adoucît cette sentence, le délinquant fut condamné à recevoir le Knut à genoux devant l'Hôtel du Ministre, & à être envoyé aux mines de Sibérie; mais le Ministre trouvant cette sentence encore trop dure, on se contenta de lui donner le Knut, & de le faire tenir demi-heure à genoux devant l'Hôtel du Ministre.

Les Députés des Etats à la Banque ont eu l'honneur de présenter à Leurs Majestés & à la Famille Royale la Médaille que l'Ordre de la Noblesse ordonna, avant la séparation de la dernière Diète, de faire frapper, pour éterniser la forme du Gouvernement approuvé le 21 Août 1772 par les Etats assemblés. Cette Médaille représente d'un côté la figure d'une femme debout: elle tient le bras droit un peu élevé, & semble marquer avec le doigt un bur qu'elle considère; elle s'appuie du bras gauche sur le livre des Loix, porté sur un fût de colonne, & soutient du même bras une baguette sur-

montée d'un chapeau. La légende porte : *Liber-
tas manens*, & l'exergue : *Proscripta licentia*.
On lit sur le revers : *Gustavo III. Sue. G. V.*
Q. Regi forma regiminis qua antiqua fuerat ab
Ord. R. reddita. A. M. D. CC. LXXII. Aug.
& iisdem rogantibus fundata quietis nummo
inscripta memoria.

Le Roi a engagé le Comte de Hœpken, qui depuis quelques années s'étoit démis de la dignité de Sénateur, à reprendre voix & séance dans le Sénat. Voici le contenu de la Lettre que Sa Majesté daigna lui écrire à ce sujet.

*Je vous appelle à la tête de mon Sénat pour
m'y servir comme Conseiller & Conducteur. Si je
connoissois dans mon Royaume un homme plus
éclairé & plus vertueux, je vous laisserois en
repos. Mais lorsque le Ciel nous donne des gens
à talens, il les destine aussi à s'occuper des intérêts
du commun bien-être. Maintenant j'ai rempli
mon devoir, faites le vôtre. J'ai voulu montrer
à la Nation & à toute l'Europe que je ne désire
réparer sur mon Trône d'autre splendeur que
celle de la vertu. Au cas que vous persistiez à
ne pas acquiescer à ma réquisition & à celle de
mon Peuple, je vous en rends responsable envers
la Nation & la postérité.*

Les Sénateurs Hermanson & Beckfries aiant fini la commission dont ils étoient chargés à Jonkioping, en sont revenus. Tout ce qui en a transpiré jusqu'à présent, c'est qu'il y a peu de Membres du Parlement de cette Ville qui ne soient coupables, à l'exception du Président. Ils ont été tous admonestés & chasun en particulier. Le Roi s'étant apperçu dans ses voyages que dans ses forêts les chênes & les sapins étoient détruits par les campagnards & les chaf-

seurs, tant pour s'en servir de bois de chauffage que pour se fraier des routes, Sa Maj. a établi à cet égard une Commission, & statué des peines rigoureuses contre quiconque ôsera désormais endommager & extirper les forêts.

Le Professeur Wilkes a choisi en Suède l'Eglise de Strengos (ou Strengnes) Ville Episcopale sur le Lac Melér, pour y appliquer l'expérience du Vaisseau du Sieur Solander; A son arrivée à Batavia au mois d'Octobre 1770, son Vaisseau fut accueilli d'un violent orage, accompagné d'éclairs, de tonnerre, de pluie & de vent. Il se hâta de faire attacher au haut du grand mât une longue chaîne de fer qui descendoit le long du Navire jusques dans la Mer. La foudre suivit la direction de cette chaîne qui paroissoit toute en feu. Pendant ce tems-là le grand mât d'un Navire Hollandois, peu éloigné de celui des Anglois, fut renversé par le tonnerre & son grand hunier mis en pièces. Les coups de la foudre étoient si violens que le Navire entier étoit secoué aussi fortement qu'une maison peut l'être par un grand tremblement de terre. Les canons étoient dans une telle agitation que le refouloit, avec lequel un canonier chargeoit une pièce, fut brisé comme une baguette de fusil. On attribua tous ces effets au fer dont les mâts sont armés, & on conclut que tous les marins qui parcourent les Mers où les orages sont fréquens, devoient user de la précaution qui venoit de réussir aux Anglois.

E S P A G N E.

CADIX (Le 16 Décembre.) Le Roi a nommé à l'Evêché de Ceuta Don Felix-Antoine

Solano , Chanoine Pénitencier de l'Eglise Collégiale de St. Ildéphonse. Des lettres d'Afrique marquent qu'il étoit de l'intérêt de l'Empereur de Maroc de convenir d'un Armistice avec l'Espagne , d'autant qu'il est fort occupé à conserver la paix dans l'intérieur de ses Etats. Car quoiqu'il ait dissipé le parti qui avoit armé son Fils aîné contre lui, l'esprit de révolte est toujours le même , & il est à craindre que ce fils rébelle ne reparoisse d'un autre côté à la tête d'un autre parti d'autant plus formidable, qu'il se tient mieux caché.

Les dernières nouvelles de l'Amérique font de la Ville de Guatimala le portrait le plus affligeant. Elles portent que ses malheureux habitans, dispersés çà & là, se tenoient dans les campagnes, privés de subsistance, & n'ayant pas même de quoi se désaltérer, attendu que les secousses de tremblement de terre avoient bouchés les aqueducs & les fontaines, & rendu les chemins absolument impraticables. On estime à 40 millions les dommages causés par ce désastre ; c'est-à-dire, qu'il faudroit au moins cette somme pour remettre le tout dans son premier état.

ANGLETERRE.

LONDRES (*Le 10 Janvier.*) On écrit de Boston, Capitale de la Nouvelle Angleterre, du 4 du mois dernier, que la veille les habitans avoient tenu une assemblée générale de ceux de la Ville, & des Villes & Bourgs des environs, pour obliger ceux à qui la Compagnie des Indes avoit adressé son thé, à déclarer sous serment qu'ils le feroient rembarquer pour Lon-

dres aussitôt après son arrivée dans la Colonie ; mais que les Correspondans ayant refusé de s'y prêter, ils avoient été grossièrement insultés par la populace qui s'étoit attroupée de nouveau pour consulter sur les moyens à prendre ultérieurement, afin de faire renvoyer cette denrée en Angleterre.

Le 16 Décembre la Chambre-Haute du Parlement d'Irlande résolut à la pluralité de 24 voix contre 17, de dresser un Bill qui autorise les Catholiques-Romains à prêter de l'argent sur des hypothèques. Le Chancelier, le Duc de Leinster & autres Lords séculiers démontrèrent l'utilité de cette loix, qui trouva bien des opposans. Cependant le Bill fut lû pour la première fois, & on en indiqua la seconde lecture après les vacances. La Flotte Russe destinée pour la Méditerranée, a mouillé à Portsmouth.

La Cour a reçu des dépêches intéressantes de l'Amiral Dennis qui commande dans la Méditerranée, lesquelles confirment, dit-on, que les Etats Barbaresques ont pris la résolution d'unir leurs forces maritimes & de s'emparer de tous les Navires des Princes & Etats Chrétiens sans exception. Si cet avis se confirme, les Corsaires seront en état de nuire essentiellement à notre navigation dans la Méditerranée, avant que nous soyons à même de réprimer leur audace.

On commence à faire attention aux maux produits par l'excessive liberté de la presse ; on voit ici, comme ailleurs, que si cette liberté n'est pas resserrée dans de justes bornes, elle devient une peste publique qui ravage les mœurs, désole la Religion, ébranle la constitution des Etats. On songe à restreindre par

É Littéraire. Février 1774. 135
une Loi sévère, & à mettre en exécution l'avis
salutaire d'un Poëte Philosophe de l'ancienne
Rome:

*in vitium libertas excidit, & vim
dignam lege regi.* H. a. p.

Il est arrivé de Paris six personnes chargées
d'enlever un certain Auteur sujet de la Couronne
de France, qui depuis son séjour en cette Ville,
a fait paroître plusieurs libelles remplis d'in-
vectives contre le Ministère du Roi Très-Chré-
tien. Néanmoins cet Auteur traître à sa Patrie
réclame, dit-on, les Loix de ce Pais pour se souf-
traire à ces poursuites. On dit que l'Equipage
d'un de nos Navires, a vû dans les Mers du
Groenland, un monstre marin, d'une grandeur
énorme; son corps, gros comme le Navire,
paroissoit trois ou quatre fois plus long; sa tête
lorsqu'il sembloit s'élever au dessus des flots,
surpassoit en hauteur la grande voile; il avoit le
nez pointu, les oreilles larges, le dos rabo-
ueux, & couvert d'écaillés, une queue immense,
& toute la forme d'un serpent. Comme on ne
connoît point de monstre marin qui ait cette
figure, il est à croire que ce tableau n'est pas
bien exact, & que la terreur aura égaré les
yeux. C'est apparemment un *Craquers* que ces
bons mariniers ont rencontré, & que leur ima-
gination a si étrangement défiguré.

I T A L I E.

ROME (Le 3 Janvier.) On attribue la mé-
intelligence née dans la Congrégation de *rebus
Jesuitarum*, au caractère ardent de Mr. Alfani
qui doit avoir décidé le Cardinal Marefoschi
à refuser d'être plus long-tems du nombre des

cinq Cardinaux : Mais d'autres attribuent le mécontentement de ce Cardinal à d'autres raisons, dont nous en avons rapporté une dans notre dernier Journal : on assure aujourd'hui qu'il a repris sa Commission aux instances du Cardinal Casali, & qu'il s'en est derechef retiré : le même Prélat s'est chargé & aussitôt après démis de l'administration de l'Eglise de Jesus, où l'on a célébré avec la pompe ordinaire la neuvaine de St. François-Xavier : plusieurs Cardinaux, entre-autres, Calini, Buonacorsi, Charles Rezzonico, y ont assisté.

Il est faux que la Famille Ricci ait sollicité la liberté du Général de la défunte Société : mais l'on assure que la Cour de Vienne s'intéresse pour lui, ainsi que pour l'Abbé Rhomberg Assistant d'Allemagne, & que le Cardinal Albani a demandé leur élargissement. Sa Sainteté traite les Membres de la ci-devant Société avec beaucoup de douceur ; elle a augmenté leur pension annuelle de 20 scudis, leur a fait distribuer à tous un habit d'hiver complet, & leur a annoncé qu'ils pouvoient rentrer dans la Maison Professe *del Jesu*, où ils seront logés & nourris au réfectoire aux dépens de la Chambre Apostolique, mais sans qu'ils puissent élire de Supérieur. Il y en a déjà 130 qui s'y sont rendus, & qui y vivent en habit de Prêtre séculier, de la même manière dont ils vivoient avant leur sécularisation. On a remis les clefs de la Bibliothèque du Collège-Romain à l'Abbé Lazari ci-devant Jésuite, qui en a été nommé Bibliothécaire. Le Roi d'Espagne a sollicité à la Cour de Lisbonne une pension pour les Ex-Jésuites Portugais réfugiés dans l'Etat de l'Eglise, & on assure que Sa Majesté

Très-Fidèle leur accorde 50,000 écus par an. — Les plus âgés & les plus infirmes des Jésuites Portugais qui ont demeuré jusqu'ici aux environs de Frascati, où l'air est trop froid, ont obtenu la permission de passer en cette Capitale, dans le Refuge de leur Nation dit de *Sainte-Marie*; & pour plus d'aïfance on a évacué plusieurs maisons de ce Refuge.

On a gravé une estampe satyrique qui est séparée par le milieu dans sa longueur; d'un côté on voit Sa Sainteté signant le Bref d'extinction des Jésuites, & de l'autre un arbre chronologique que le Cardinal Maréfoschi pousse avec force pour l'abattre, tandis que le Cardinal Zelada travaille avec une bêche à le déraciner; que le Cardinal Corsini en arrache une branche, & que les Cardinaux Casali & Caraffa paroissant les aider de leurs mains, semblent s'opposer à sa chute, en le soutenant avec leurs épaules. On voit les racines sortir de terre & se métamorphoser en serpens. Près du tronc sont étendues les branches que plusieurs Cours lui avoient précédemment enlevées.

Le Roi de Prusse a fait savoir par une Lettre à l'Abbé Colombini ses intentions de maintenir dans ses Etats l'Ordre des Jésuites. On fait courir ici la copie de cette Lettre.

» *Vous direz à qui voudra l'entendre, pourtant sans air d'ostentation, ni d'affectation; & même vous chercherez l'occasion de le dire naturellement au Pape, ou au premier Ministre, que touchant l'affaire des Jésuites, ma résolution est prise de les conserver dans mes Etats, tels qu'ils ont été jusqu'ici; j'ai garanti au Traité de Breslau, in statu quo, la Religion Catholique, & je n'ai jamais trouvé de*

meilleurs Prêtres à tous égards : vous ajouterez que puisque j'appartiens à la Classe des Hérétiques, le St. Pere ne peut pas me dispenser de l'obligation de tenir ma parole, ni du devoir d'un honnête homme & d'un Roi Sur ce je prie Dieu, Abbé Colombini, qu'il vous ait en sa sainte garde. »

Le 20 Décembre, le Pape a tenu un Consistoire secret, dans lequel selon la coutume, il a fermé & ouvert la bouche au Cardinal Giraud, à qui Sa Sainteté remit l'Anneau Cardinaliste, & donna pour Eglise titulaire celle de la Ste. Trinité au Mont Pincio : puis il fut fait instance pour le *Pallium* de l'Archevêché de Ferrare que ce Cardinal a accepté. Le St. Pere proposa diverses Eglises, & entre autres l'Archevêché de Corfou dans l'Erat Vénitien, pour le R. P. André Ganassoni, Religieux Bénédictin de la Congrégation du Mont-Cassin; l'Evêché d'Ascalon *in partibus* avec le suffraganat de Passau en Allemagne, pour le Comte François Charles-Marie de Firmian; l'Archevêché de Goa dans les Indes Orientales Portugaises, pour Mgr. François Dau Affunzione B. Britto, Evêque d'Olinde; la Coadjutorerie de l'Eglise de Kiow en Pologne, pour Mgr. François Ossolinski, Evêque de Dardania *in partibus &c.*

On a découvert un caveau d'antiquités sous l'Oratoire & le jardin des Religieux de Saint Antoine du Mont Liban, & on a déjà commencé à y creuser. Mr. Bruce Gentilhomme Anglois, après avoir examiné ce qu'il y a de curieux en cette Capitale, se dispose à retourner en Toscane, d'où il est venu. Ce fameux Voïageur a été deux fois à l'audience du Saint Pere, qui lui a fait un accueil très-favorable,

Dans la seconde, Sa Sainteté l'a beaucoup entretenu de ses voyages dans l'Abissinie & les autres parties de la terre, & lui a fait présent de plusieurs médailles d'or & d'argent à son effigie.

NAPLES (le 30 Décembre.) Rien n'est plus déplorable que ce qui est arrivé aux Bourgs de Casalunga & de San-Archangelo situés au pied des montagnes dans le voisinage de Nocera. Une de ces montagnes détachée par le torrent que formoient de grosses pluies, s'est renversée sur le premier de ces Bourgs, & l'a enseveli avec tous ses habitans. Sur la fin du mois passé on avoit déjà retiré des décombres 200 cadavres, & il en restoit encore pour le moins autant sous les ruines. L'autre Bourg a été submergé par le torrent ; mais il s'en est sauvé quelques habitans : on fait monter à plus de cent mille, les animaux qui ont péri par ce terrible événement. La nuit du 11 de ce mois la Ville de la Cava située dans la Calabre citérieure, fut entièrement ruinée. Un Siphon ou trompe marine alla heurter contre la montagne qui touche la Ville de la Cava, & en se brisant, cette siphonne répandit une si grande quantité d'eau, qu'elle couvrit, en peu d'instans, tout le terrain, emporta les arbres les plus gros & fit disparaître un Village entier, de manière qu'il n'y reste aucune trace d'édifice. La seule maison du Sr. Carraturo est demeuré sur pied ; mais tous les logemens extérieurs ont disparu. Plus de deux cens cinquante personnes ont été noyées. Le peu d'habitans qui ont survécu à ce désastre terrible, racontent qu'ils s'étoient trouvés enlevés par les eaux, sans s'être aperçus que leurs maisons eussent été emportées. Pour juger de l'impétuosité du torrent, on observe qu'il enleva un arbre tout entier qui avoit

des racines profondes, & l'entraîna sans l'abattre à une distance fort éloignée, où il est resté sur son pied.

On a fait venir ici de Palerme douze des principaux auteurs des derniers troubles, & on les a condamnés aux galères : tout est rentré maintenant dans une parfaite tranquillité en cette Capitale de la Sicile. Il y a cependant des lettres qui démentent cette tranquillité, & qui prétendent qu'il y aura bien du sang répandu. Il est ici défendu de parler de cette affaire.

Le Comte de Gacé de Matignon s'est tué le jour qu'il comptoit partir d'ici pour retourner en France. Aiant voulu s'appuyer sur son fusil pour sauter un fossé, le fusil partit sous son menton. Il étoit le dernier mâle de la branche de Gacé, & âgé de 19 ans.

FLORENCE (Le 19 Décembre.) A dix heures du matin S. A. R. Madame la Grande-Duchesse accoucha heureusement d'un Prince, qui fut baptisé à deux heures après-midi, & nommé Albert-Jean-Joseph-Fauste, en présence des principaux de la Cour, des Ministres étrangers, des Chambellans, des Dames &c. qui y avoient été mandés. Cette nouvelle fut d'abord annoncée au public par des décharges d'artillerie du Château Saint-Jean. Il y a eu gala à la Cour pendant trois jours avec feu d'artifice, illumination & autres marques de réjouissances. Le 20 on a chanté le *Te Deum* à cette occasion, & on a expédié des Couriers pour apprendre cet heureux événement aux Cours de Vienne, de Madrid, de Bruxelles, de Naples, de Milan, & de Parme.

Tandis que la tempête tourmentoit les côtes

de la rivière de Genes (a) au commencement de ce mois, il tomboit dans l'intérieur une quantité prodigieuse de neige; les chemins ont été fermés. Les lavanges (b) ont entraîné auprès du cou de Tende, vers la Chapelle Saint Laurent, trente quatre mulets chargés de sel & d'huile. Le Sieur Bocca Commandant du Fort d'Exiles, qui suivoit les muletiers, courut un grand danger. Il passa avec ses porteurs le reste du jour, & la nuit sans alimens & sans feu dans une grotte. Quinze mulets & quatre hommes furent enveloppés le 9 du mois dernier par deux lavanges. On eut le même tems le 10 & le 11. Le postillon de Limon parti de la Ca avec le paquet de Turin, a été trouvé mort sur la montagne. Il a péri plus de 36 Navires sur les côtes de Provence, de Genes & de Toscane.

VENISE (Le 2 Janvier.) On a conduit le mois passé dans les prisons trois Criminels d'Etat, entre lesquels se trouve, dit-on, le Comte de Macri. On attribue à ce Comte une révolte concertée dans l'Isle de Zante: le Commandant d'un Vaisseau que la République y a envoyé, a sçu par adresse se rendre maître de sa personne en l'invitant à un festin à son bord. Le Comte de Mocenigo qui étoit aussi

(a) Le Pais de Genes est appellé Rivière, *Riviera*, parcequ'il en imite la tortuosité, & qu'il a beaucoup de longueur sur peu de largeur.

(b) Les Lavanges ou Avalanges sont des flocons de neige qui se detachant des montagnes élevées, grossissent en roulant, & forment à la fin des masses si fortes, qu'elles entraînent tout ce qu'elles rencontrent, & ensevelissent souvent des maisons & des Villages entiers.

à la tête de cette révolte, a été également arrêté & conduit à Corfou, où l'on prétend qu'il a été relâché pour ménager la Cour de Russie, qui avoit donné à ce Seigneur un Brevet de Lieutenant-Colonel

Un Particulier de Chiozza qu'on avoit arrêté ici parcequ'on le soupçonnoit d'un vol, a été mis ces jours derniers en liberté à l'heure où le concours du peuple est le plus grand sur la place St. Marc; on lui a fait faire deux tours sur cette place accompagné d'un Tambour, & d'un Trompette qui crièrent à diverses reprises: *Vive André Bathus dont l'innocence est reconnue.* Cette manière éclatante de réparer les méprises de la Justice, fait honneur au Gouvernement.

DE BASTIA (*Le 19 Décembre.*) L'Assemblée des Etats s'est séparée le 1er. de ce mois. Elle a confirmé les Députés qu'elle avoit nommés ci-devant à la Cour, & dont il a déjà été fait mention. Mr. Doria, Evêque d'Ajaccio, qui a présidé cette Assemblée, & qui aux titres d'une noblesse des plus illustres, joint les qualités d'un Pasteur bienfaisant & d'un Prélat exemplaire, en fit la clôture par un Discours qui méritoit tous les applaudissemens qu'il a eû. On prétend cependant qu'il est question de céder cette Isle au Roi de Sardaigne.

A L L E M A G N E.

VIENNE (*Le 3 Janvier.*) Il paroît depuis peu une Déclaration de Sa Majesté l'Impératrice-Reine, par laquelle elle fait savoir qu'elle accordera 12 florins de gratification par an à chacun
de

E Littéraire. Février 1774. 143

de ceux qui voudront se charger d'élever un enfant de Soldat, depuis le moment où il est sévré, jusqu'à ce qu'il soit parvenu à l'âge de dix-huit ans : Elle joindra à cette gratification deux florins tous les ans pour l'habillement de chaque enfant. Depuis quelques tems on a senti les inconvéniens du célibat auquel on oblige, presque par-tout, le Soldat ; on lui a permis ici le mariage : & comme le nombre des enfans, qui en naissent, devient tous les jours plus considérable, S. M. I. & R. a voulu faciliter aux Peres les moyens de les élever.

Pour immortaliser la mémoire du feu Prince Joseph Wenceslas de Lichtenstein, Feld-Maréchal & Directeur Général de l'Artillerie, S. M. l'Impératrice Reine a fait frapper une médaille qui fasse passer à la postérité les services signalés que ce grand homme a rendus à l'auguste Maison d'Autriche, ses vertus, sa piété, sa fidélité & son amour pour la Patrie. On voit du côté principal le Buste du feu Prince, avec cette légende :

JOS. WENC. S. R. I. PR. DE LICHTEN-
STEIN. OPP. ET. CARN. DUX.
COM. BITTB.

Et le revers représente le Monument que S. M. I. & R. A. lui a fait de son vivant ériger dans le grand Arsenal de Vienne avec cette Inscription :

M. THERESIA. AUG.
RESTAURATORI. REI. ARMAMENTA-
RIÆ. BELL. PACISQUE. ARTIBUS.
ILLUSTRI. AMICO. PATRIÆ.
ET. SUO. M. DCC. LXX. III.

On assure que les Etats de Sa Majesté l'Impératrice-Reine viennent d'acquitter une dette

de deux millions qu'ils avoient contracté en Hollande à 4 pour 100 d'intérêt. Le Comte de Barck, Ministre de la Cour de Stockholm, & le Comte d'Oxenstiern ont pris au nom du Roi de Suède l'investiture de la Poméranie, & ont fait le serment d'usage sur la Bible & l'Evangile. Sa Majesté leur a donné non seulement l'investiture de la partie occidentale, mais aussi celle de la partie orientale possédée par le Roi de Prusse, sur laquelle la Couronne de Suède a l'expectative en vertu du Traité d'Osnabruck. On a remarqué que l'Empereur, ennemi des cérémonies gênantes, avoit son uniforme, au lieu de l'ancien habit de cérémonies & du haut chapeau à plumes de coq, en usage dans ces circonstances. Comme celui qui est investi doit faire trois génuflexions devant l'Empereur, & comme les Têtes couronnées, qui ont des Fiefs dans l'Empire, font difficulté de se soumettre à ce cérémonial, le Ministre de Suède a protesté que ses génuflexions ne tireroient point à conséquence, si les Ministres des autres Têtes couronnées en étoient dispensés dans une pareille conjoncture.

On a reçu de Constantinople en date du 3 de ce mois, une relation qui confirme les avantages que les Turcs ont remporté sur les Russes près de Varna. Il est dit que les Russes ont perdu à cette affaire 6 mille hommes, beaucoup de canons & munitions de guerre, avec tous leurs équipages; ce qui les obligea en même tems de renoncer à leur entreprise sur Rustuschuck & Silistrie, avec une perte considérable.

Des avis ultérieurs, reçus de Bulgarie, mandent que le Général Ungern qui étoit campé près de Kistenfchi entre Varna & Ismail après sa malheur-

seule affaire près de Varna, où il a eü 300 hommes tués, 6 à 700 blessés, & avoit perdu 6 canons, a eü un nouvel ordre de joindre près de Badzarzig son Corps à celui du Général Dolgorowki qui s'y est rendu également de son ancien Camp près de Karatschou entre Varna & Schumla pour s'approcher conjointement sur la gauche de ce dernier endroit, tandis que le Général Soltikow, qui avoit sa position entre Ruffuschuck & Turkulay, s'avanceroit sur la droite, afin d'agir avec des forces réunies contre le Grand Visir qui y a son Camp, & en imposer d'un côté du Danube à la Forteresse de Silitrie que le Général Potemkin, posté dans une Isle, ne cesse de bombarder, & que le Général de Glebow tient bloquée, d'un autre côté de ce fleuve, avec un Corps à ses ordres. Ces avis ajoutent que le Général de Bibikow étoit attendu à l'Armée Russe, pour en recevoir le commandement du Feld-Maréchal Comte de Romanzow, que sa santé très-affoiblie oblige à des ménagemens & à des remèdes, dont il fera usage dans un village peu éloigné de Jassy.

Le 24 Décembre, veille de Noël, LL. MM. I. & R. ainsi que la Famille Impériale, ont assisté aux Matines dans la Chapelle de la Cour, où elles s'étoient rendues vers les dix heures du soir : le lendemain, jour de Noël, elles donnerent le même exemple de piété en assistant au service divin. Le premier jour de l'an, la jeune Noblesse du Collège Thérésien eût l'honneur de baiser la main à LL. MM. I. & R. A. Le Comte Joseph Erdædy de Monyotokereæk, Chambellan de LL. MM. I., harangua en ces termes l'Impératrice-Reine, au nom de toute l'Académie.

M A D A M E,

Heureux les Peuples divers que la Providence fit naître sous les Loix de Votre Majesté ; mais plus heureuse encore cette Jeunesse que V. M. voit croître à l'ombre de son Trône ! Quel puissant aiguillon

pour nous de vivre sous les auspices mêmes de la vertu ! Pourrions-nous rester oisifs à la vue d'une Princeſſe , dont la vie n'eſt qu'un tissu d'occupations , & dont toutes les occupations ſont des devoirs ? Non, MADAME, un modèle qui ſuffit aux Têtes couronnées, ne fera point inutile pour nous ; & puisſque nos progrès ſont le fruit de vos bontés, le tribut perpétuel de nos cœurs en doit être le prix. Tandis que le Ciel distribue à votre Sang les Couronnes de l'Europe , que celle-ci réunisse ſes hommages aux autres, & qu'elle reconnoiſſe que V. M. n'eſt pas moins la Mere des Peuples que celle des Rois ; mais comme notre âge a plus de titres, ce ſemble, que tout autre à la tendreſſe de votre cœur maternel , auſſi V. M. a-t-elle toute la reconnoiſſance du notre. Daignez l'agréez, MADAME, avec les vœux que nous formons pour la proſpérité de vos jours. Puiſſe l'étendue de ces beaux jours égaler celle de nos ſouhaits ; & puiſſe le bonheur de votre Peuple s'éterniſer avec votre Empire !

Quelques Rédacteurs de feuilles publiques qui ont avancé qu'on avoit ſubſtitué à l'ancien Catéchisme celui de Mr. Saurin traduit par Mr. Gellert , ne connoiſſent ſans doute ni le Catéchisme de Saurin , ou bien ignorent l'inviolable attachement de Leurs Majestés à la Religion Catholique. L'on ne diſconviert pas que la plûpart des Catéchismes auroient beſoin d'une réforme qui leur donnât plus de dignité & un ton plus aſſorti à la majesté de la Religion qu'ils enſeignent : mais l'on n'eſt pas réduit à ſ'adreſſer aux Proteſtants pour opérer ce changement

Le Général Haddick a été rappellé de Léopol , & le Général Baron de Preiſs l'a remplacé. Le Général Richécourt a eu pour Successeur à Wieliczka, le Général-Major de Fabrice.

Il eſt mort l'année dernière dans cette Capitale & ſes Fauxbourgs 9669 perſonnes , ce qui

prouve qu'il y a actuellement à Vienne environ 190,000 ames.

OLDENBOURG. (*Le 25. Décembre.*) Le 14 de ce mois, en vertu d'une Lettre de Jussion & d'un Acte de cession, signés à Petershoff le 30 Juillet, les deux Comtés d'Oldenbourg & de Delmenhorst, ainsi que toutes leurs dépendances, qui étoient retournés au Grand-Duc de Russie, ont été remis entre les mains du Duc d'Eutin, Prince-Evêque de Lubeek. Cette cérémonie s'est faite avec beaucoup de pompe. La garnison & les Officiers de Justice qui, peu de jours auparavant étoient passés sous la domination de S. A. I., ont été relevés du serment de fidélité, ainsi que les autres Sujets. Cette cession a été ratifiée par S. E. Mr. le Baron de Saldern avec les symboles d'usage. Le Duc d'Eutin a reçu l'hommage en personne à la plus grande satisfaction des assistans. Les Lettres-Patentes qui nous ont été adressées à ce sujet par le Grand-Duc, sont de la teneur suivante :

Nous Paul, par la grace de Dieu, Prince Impérial, Successeur & Grand-Duc de toutes les Russies, Héritier de Norwége, Duc de Schleswic, &c.

„ A vous mes Amés, & Féaux, Nobles, Officiers, Ecclésiastiques & Séculiers, civils & militaires, & à tous les Sujets des Villes, Bourgs, & de la campagne, des deux Comtés d'Oldenbourg & Delmenhorst avec leurs appartenances, acquis par Nous de S. M. le Roi de Dannemarck, en échange de la Portion du Holstein que nous possédions ci-devant, Salut. Savoir faisons pour nous, nos Descendans & Héritiers, à tous en général & à chacun en particulier, que pour de très fortes raisons, & principalement pour procurer un établissement convenable & suffisant à la ligne cadette de notre Maison de Holstein-Gottorp, & affermir son bonheur pour l'avenir, Nous avons pris, après de mûtes délibérations, la résolution de ne pas garder pour Nous mêmes & nos Descendans,

les deux Comtés d'Oldenbourg & Delmenhorst acquis par Nous ; mais de les remettre & céder à la Branche cadette de Holstein-Gottorp , & en même tems à ce moment à notre très-cher Oncle , S. A. S. le Duc Frédéric Auguste , Evêque de Lubeck , en qualité de premier Percipient , & à ses Descendans masculins. Or comme pour cet effet Nous avons déjà donné un acte formel & détaillé de cession de ces dits deux Comtés d'Oldenbourg & Delmenhorst , avec tous leurs droits & appartenances audit Prince-Evêque , & à ses Descendans masculins , & en général à la Branche cadette de Holstein-Gottorp non pourvue d'apanages ; & la cession devant lui en être faite incessamment , Nous avons voulu , en vertu de ces présentes Lettres-Patentes , vous notifier notre volonté à cet égard de la manière suivante : C'est pourquoi Nous vous mandons & ordonnons à tous en général & à chacun en particulier , & c'est notre volonté , que dès ce moment vous reconnoissiez S. A. S. le Duc Frédéric-Auguste , Evêque de Lubeck , & ses Descendans mâles pour votre seul Seigneur & Maître ; & que vous lui prètiez le serment de foi & hommage , & que vous vous acquittiez à son égard fidelement & en bons Sujets de tous les devoirs , que vous étiez obligés de remplir envers Nous & nos Descendans mâles , en vertu de la fidélité , obéissance & soumission , que vous nous aviez promise en qualité de nos Sujets. C'est pourquoi nous vous déliions & dégageons tous en général , & chacun en particulier de l'obéissance & des devoirs de Sujets , que vous aviez contractés avec Nous & nos Descendans mâles : tel est notre bon plaisir. Nous vous assurons du reste toujours de notre bienveillance. En foi de quoi nous avons signé le présent Acte de notre propre main , & y avons fait apposer notre sceau grand-ducal ,

Donné à Pétershof , le 19 (30) Juillet 1773 , & publié à Oldenbourg , le 14 Décembre 1773.

(L. S.)
(M. D.)

PAUL.

C. N. Panin.

C. de Saldern.

HAMBOURG (Le 9. Janvier.) Plusieurs Lettres de Portugal assurent que les Juifs vont être naturalisés dans ce Royaume , & jouir de

sous les droits de Citoyen ; mais d'autres Lettres contredisent ces nouvelles , & prétendent qu'en cas même que ces Privilèges leur fussent octroyés , ils n'en jouiroient que très imparfaitement & durant un petit espace de tems. On fait que plusieurs Princes , & sur-tout un célèbre Empereur Romain , ont entrepris de rassembler cette Nation fugitive & de lui rendre son ancienne splendeur ; mais on fait aussi qu'ils n'ont pû réussir. Ceux qui ne voient dans l'état actuel des Juifs qu'un anathème civil, trouvent sans doute du mystère dans le mauvais succès de ces tentatives : mais les hommes instruits des causes & de la nature de cet anathème , ne voient dans ces événemens rien qui les étonne , ni qui exige de longues dissertations.

RATISBONNE (*Le 29. Décembre.*) Le vieux Comte de Pappenheim , Maréchal héréditaire de l'Empire , ayant résigné ses Etats à son fils , & celui-ci ayant embrassé la Religion Catholique , a envoyé à la Diète ses Reversales , par lesquelles il assure le repos & la sûreté de ses Sujets , malgré son changement de Religion. Le Corps Protestant les ayant examinées , les a trouvées suffisantes. On mande de Freysingue , qu'en démolissant un ancien édifice , on a trouvé dans une cave de vieux tonneaux qui sont tombés en poussière à mesure qu'on les a touchés , & qui ont laissé , dit-on , à découvert une croûte de tartre épaisse de deux pouces , sous laquelle se conservoit d'excellens vins. On ne fait de quelle année étoit la liqueur ; on en a sauvé trois pièces.

On voit ici une Sentence que la Visitation de Wetzlar a rendue , le 4 de ce mois , contre trois Assesseurs coupables de plusieurs corruptions ; ils sont démis de leur emploi , & le premier est

venu de s'éloigner du Siège de la Chambre Impériale, & de n'en plus approcher à moins que la Visitation ne jugeât à propos de l'ajourner : les deux autres ne doivent point s'absenter jusqu'à ce que l'inquisition entamée contre eux soit finie. Jamais les prévarications des Juges n'ont été plus fréquentes que dans ce siècle : l'irréligion qui a desséché les vertus jusques sous le chaume, n'a pas épargné le Sanctuaire des Loix. Les liens les plus essentiels de la société générale, les gages les plus sûrs de la confiance publique, n'ont pas été à couvert de ses dégats.

BERLIN (*Le 3. Janvier.*) Il circule ici une liste, suivant laquelle il y a eû 185, 661 morts dans tous les Etats du Roi, sans néanmoins y comprendre les nouvelles acquisitions en Pologne : d'où il s'ensuit que selon les tables de la mortalité les plus généralement reconnues, il n'y a pas dans ces Etats au delà de cinq millions d'ames ; & par une conséquence ultérieure, qui résulte évidemment de l'étendue & de la population respectives de ces pays, l'on doit conclure qu'il n'y a pas dans toute l'Allemagne au delà de 14 millions d'ames.

COLOGNE (*Le 24. Décembre.*) Aujourd'hui le Jésuites de cet Etat ont été sécularisés. Ils restent dans leurs maisons, dans leurs emplois & dans leurs biens que l'Electeur Palatin, sur la Jurisdiction duquel ces biens sont situés, leur laissera aussi long-tems qu'ils vivront ensemble. Le sort de ces Religieux a été le même dans presque toute l'Allemagne.

F R A N C E.

PARIS (*Le 13. Janvier.*) Le Roi a fait déclarer aux Conseillers d'Etat & Maîtres des

Requêtes qu'il interdisoit Mr. de Giac ; ce qui fait présumer qu'il aura ordre de se défaire de ses Charges. Il a été avec assurance chez Madame la Dauphine en qualité de Surintendant de sa Maison, mais cette Princesse ne l'a point regardé ; & l'on assure qu'elle lui a fait dire de ne plus se présenter devant elle. Il veut néanmoins garder ses deux charges, quoiqu'il ne lui soit plus permis de les exercer ; il prétend qu'elles ne peuvent être déclarées vacantes, tant qu'il ne sera pas convaincu de délit par un jugement légal qu'il ne paroît pas craindre. Cependant ses armes ont été posées en la place de celles de Chaulnes sur son Hôtel, & la Duchesse son épouse a renoncé à ses anciennes liaisons.

Le Duc de Gloucester est parti pour retourner en Angleterre. Le 4. du mois passé il avoit assisté *incognito* à l'Opéra de *Sabinus*, qui a été représenté à l'Opéra de la Cour à Versailles. Son Alt. R. y étoit placée dans une petite Loge, dont un Adjudant de la Cour faisoit les honneurs, & à la porte duquel un Garde du Corps étoit en sentinelle. Madame la Duchesse de Wûrtemberg s'y trouva aussi dans une Loge grillée. Le Gouvernement de l'Ecole Royale Militaire a été donné au Marquis de Timbrunvalence, Maréchal des Camps & Armées du Roi. Madame Louise a été élue Supérieure des Carmelites.

Une Brochure de 14 pages d'impression, sous le titre de *Lettre d'un Brigadier des Armées du Roi à un Avocat au Conseil*, ramene sur la scène l'affaire du Comte de Morangiés contre les héritiers Veron, & indique les moyens de cassation de l'Arrêt rendu par le Parlement en faveur du Comte. Cet Arrêt a surpris ceux qui

ne connoissent cette cause que par le *Factum* que Mr. de Voltaire a publié contre les héritiers Veron ; ce *Factum* bien approfondi , ne prouve point du tout les droits du Comte à qui ce célèbre Ecrivain a fait servir sa plume : Il met au contraire le Lecteur dans la plus grande défiance (*). Il est indubitable que le Parlement a jugé sur d'autres exposés que ceux de Mr. de V. L'Auteur de la Lettre s'énonce en ces termes : *Où je vois noir, la Cour a vu blanc ; mais ce qui me ramene à mon sentiment, est l'opinion du Rapporteur, de ce Juge qui s'est enfoncé dans le silence pendant deux mois, pour observer la vérité, qui a lu, comparé toutes les pièces du Procès, & qui après cette méditation a déclaré affirmativement que le C. de Morangiés étoit coupable ; qui, après l'Arrêt rendu, a versé des larmes d'une douleur vertueuse ; qui a été pénétré du plus vif attendrissement en revoiant du Jonquai, dont il connoissoit la naïveté, la candeur, l'innocence, indignement flétri, dépouillé de ses titres, de ses espérances. Ce qui me trouble, continuë-t-il, c'est la certitude dans laquelle je suis, que les Juges les plus instruits, les plus intégres, tels que M. M. de*

(*) Le Comte de Morangiés doit avoir emprunté chez la veuve Veron 100,000 écus, & en a accusé la réception. Aujourd'hui il prétend ne les avoir pas reçus. Les héritiers de la veuve prétendent prouver le contraire par le reçu signé de la main du Comte. C'est-là le sommaire du Procès. D'abord le Comte avoit prétendu annuler le contrat, en alléguant qu'il étoit usuraire, ensuite il a nié la réception de la somme mentionnée. Après avoir été enfermé dans les prisons de la Conciergerie comme suborneur de témoins, il vient d'obtenir un Arrêt favorable ; c'est cet Arrêt qu'on prétend faire casser par le Conseil du Roi.

E Littéraire. Février 1774. 153

Bon-air, Doué de Combaut, Raymont &c. étoient d'une opinion contraire à celle qui a triomphé. L'Auteur croit pouvoir encore alléguer en faveur de son opinion, la retraite des neuf Conseillers-Clercs, qu'un avis anticipé fut sorti de la Chambre avant le jugement, crainte d'une sentence de mort. On souhaiteroit que cet écrit qui est fait avec force & dans des vûes pures, soutint un peu mieux le ton de modération que l'Auteur professe, & marquât plus de respect pour la pluralité des Membres qui composent un Corps aussi respectable que le Parlement actuel.

L'Avocat Linguet est toujours exilé, & l'on dit qu'un Seigneur de grande distinction s'oppose à son rappel : bien des personnes s'affligent de n'entendre plus au Barreau sa bruiante éloquence, mais d'autres ne croient pas que la justice des Magistrats doive regretter les subtiles plaidoiers de cet Avocat ingénieux; ils prétendent que ses talens sont plus propres à embrouïller des causes simples qu'à porter la lumière dans le labyrinthe des Loix Civiles.

Il paroît un autre Mémoire signé de quelques Avocats, au sujet de la Sentence renduë le 14. d'Août 1773 contre le Principal, les Professeurs, & Maîtres du Collège d'Auxerre. Quelques-uns de ces Messieurs ont été condamnés au fôiet & à la marque, d'autres aux galères, ou au bannissement. Aujourd'hui on prétend que les témoins qui ont déposé au procès, sont suspects, que les Juges sont parens, &c. Où seroit, disent les Auteurs du Mémoire, la sûreté des Citoyens, s'il suffisoit d'avoir déplû ainsi à une personne accréditée pour perdre ses biens & son honneur ? Mais où seroit la justice, & la terreur du crime, si des excès aussi avérés que ceux des Professeurs

d'Auxerre, pouvoient être mis à l'abri des peines par les subtilités de quelques Orateurs factieux, par des récits artificieusement déguifés, & par des exclamations qui annoncent une confiance que l'on n'a pas ?

Il s'est élevé entre l'Evêque du Mans, & les Peres de l'Oratoire, une discussion, dont les Théologiens s'occupent. Un Professeur de Théologie au Mans avoit dicté à ses Ecoliers des propositions que le Prélat n'a pas trouvées conformes à la Doctrine de l'Eglise. Il en a porté des plaintes au Général de l'Oratoire, & a exigé que le Professeur fut renvoyé. Le Général aiant fait examiner ses cahiers, a répondu qu'il n'y avoit rien de repréhensible, & que selon l'Institut de la Congrégation, il ne pouvoit renvoyer le Sujet en question, sans une cause légitime ; sur quoi l'Evêque a déféré les propositions à la Sorbonne, & l'on attend ce qu'elle prononcera.

On fait voir au Château des Tuileries une figure de haut relief, en pied, d'une composition qui rend avec illusion la vérité des chairs & de la ressemblance. Les cheveux & la barbe sont réels & plantés dans la matière même, quoiqu'elle soit sculptée. Cette figure représente Henri IV. Roi de France; elle est de taille naturelle, & vêtue d'habillemens effectifs, & selon la coûtume du tems. L'ensemble est préparé de façon à pouvoir se conserver plusieurs siècles sans altération quelconque : Secret d'autant plus précieux qu'il pourroit faire revivre à nos yeux, ou préserver, pour ainsi dire, de la mort les hommes qui se sont illustrés dans tous les genres. — L'Abbé de la Chapelle, Géomètre, va publier son Traité sur la construction théorique & pratique du Scaphandre, ou *bateau de l'homme*. Toute personne, forte ou foible, pourra y appren-

être sans maître , à construire méthodiquement un corselet avec lequel les hommes & les femmes pourront tout habillés nager² sur le champ à flot , plongés seulement jusqu'aux aisselles. — L'Escamoteur Jonas , Anglois , continué d'étonner les Curieux par la subtilité de ses tours. Il a forcé , dit-on , le fameux Comus d'avouier son infériorité vis - à - vis de lui , en refusant de jouer une partie de Piquet qu'il lui proposoit. L'un de ses plus merveilleux tours est de faire poser les montres de tous les spectateurs sur une table , autour de laquelle il se promene , & puis , sans qu'il touche aux montres , de faire trouver les aiguilles à telle heure différente qu'il plaît à chacun de demander. Cet Etranger , après avoir fait l'amusement de toute la Cour , est venu s'établir à Paris , où il va continuellement dans les sociétés qui sont en état de le paier.

Mr. de St. Auban , Maréchal de Camp , dont il a été question dans l'affaire de Mrs. de Bellegarde & Monthieu , se promenant à cheval , sur le Boulevard , à environ onze heures du matin , un jeune Cavalier s'est présenté devant lui pour lui parler à l'oreille. On croit qu'il lui a proposé de se battre ; puis en se retirant furieux & troublé , il lui a tiré un coup de pistolet & s'est enfui à toute bride. Mr. de St. Auban n'a pas été blessé , une balle a seulement percé l'oreille de son cheval. On voit par-là qu'il y a des hommes que l'exercice de la justice rend furieux , & qui après avoir inutilement multiplié les intrigues pour en obscurcir les droits , combattent ses Arrêts par une rage impuissante.

Selon les Lettres de Marseille , 80 malfaiteurs , qui étoient détenus dans les prisons de Lyon , sont parvenus à s'évader & se sont répan-

dus dans les Provinces voisines, où ils font trembler les habitans.

Un homme bien mis s'est jetté dans la Seine près du Pont-neuf; des Bateliers l'en ont heureusement tetiré, & quand il eut repris ses sens, il s'est enfui de toute sa force, & on n'en a point entendu parler depuis. Deux Dragons avoient pris de concert la résolution de se tuer en même-toms: on a trouvé leur testament dans une Auberge de Saint-Denis, où ils étoient venus l'écrire en buvant, après avoir quitté à cet effet leur Régiment sans congé. Un de ses phrénéti-ques qui a rédigé le testament dans un esprit philosophique, est d'une honnête famille de cette Capitale; il n'étoit âgé que de 19 ans, & son camarade de 24. Ils ont écrit pour leurs parents 14 lettres pleines de propos insensés. Le testament est bien propre à démontrer que ce sont les vûës désolantes de l'incrédulité qui ont si prodigieusement multiplié les suicides, & à faire chérir les dogmes consolans de la Religion, qui apprend à supporter les maux avec force & à jouir des plaisirs avec une modération qui prévient le dégoût.

Déc. 1770,
p. 401. Avril
1771, p. 242.

VERSAILLES. (Le 12. Janvier.) Le Comte de Provence a été nommé Grand-Maître de l'Ordre de St. Lazare, & de Nôtre-Dame du Carmel, le 17 du mois passé.

L'on a publié une Ordonnance concernant les Milices, connus sous le nom de *Régimens Provinciaux*, qui n'a été dictée que par la saine politique.

P A Y S - B A S.

BRUXELES. (Le 15. Janvier.) Le Sieur le Roy Sculpteur, natif de Namur, est de retour en cette

Ville des voyages qu'il a faits en Italie pour se perfectionner dans son Art, ayant amené avec lui plusieurs pièces en Statues & Vases antiques, en partie achevées. Son Alt. R. toujours Protecteur des Arts, a daigné les voir à son Atelier, & marquer sa satisfaction sur la beauté & le fini des ouvrages de cet Artiste, déjà connu par d'autres morceaux qu'il a faits pendant le cours de ses voyages, & qui ont mérité l'approbation de la Cour, ainsi que des connoisseurs.

On écrit de Tournay que les Doyens & Chanoines de l'Eglise de cette Ville après avoir consulté le Collège de Médecine, sur l'usage d'enterrer les morts dans les Eglises, ou dans l'enceinte des murs, ont résolu de purger la Ville de l'infection, qui est une suite nécessaire de cette coutume ridicule & superstitieuse. A Vienne un Savant, dont l'Impératrice-Reine avoit souhaité de savoir l'opinion sur la même matière, a publié un Ouvrage Latin, dans lequel, d'après les démonstrations les plus évidentes, il condamne également cet usage. Mais il est souvent impossible de remédier à des abus mêmes généralement reconnus, & à leur substituer des usages qui soient sans inconvénient. P. ex. Comment dans les grandes Villes, comme Paris & Londres, conduire des cadavres infectés & propres à répandre la contagion, hors des murs de la Ville; faudra-t-il les promener dans toutes les rues? Sera-ce un spectacle fort intéressant que de voir arriver à telle ou telle porte des bières de toutes les parties de la Ville? Les rues qui avoisineront ces débouchés, ne seront sans doute pas fort recherchées. Où les pauvres trouveront-ils de quoi faire voiturer les corps de leurs parens l'espace de quelques lieues? &c. &c. Ces raisons & d'autres ont empêché l'exécution de l'Arrêt du Parlement de Paris contre les enterremens dans les Eglises.

Les bornes de nos feüilles nous obligent à omettre plusieurs pièces qui n'ont pu être insérées dans ce Journal, ainsi que l'article des Naissances & des Morts, qui sont renvoyés au mois prochain.

T A B L E.

RUSSIE.	{	Peterbourg.	111
TURQUIE.	{	Constantinople.	114
		Buruth.	116
POLOGNE.	{	Varsovie.	117
		Wilna.	122
		Léopol.	123
		Cracovie.	124
DANNEMARCK.	{	Coppenhague.	124
SUEDE.	{	Stockholm.	128
ANGLETERRE.	{	Londres.	133
ITALIE.	{	Rome.	135
		Naples.	139
		Florence.	140
		Venise.	141
		Bastia.	142
ALLEMAGNE.	{	Vienne.	142
		Oldenbourg.	147
		Hambourg.	148
		Ratisbonne.	149
		Berlin.	150
		Cologne.	Ibid.
FRANCE.	{	Paris.	150
		Versailles.	156
PAYS-BAS.	{	Bruxelles.	156